

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère du Commerce

BULLETIN

du Ministère du Commerce

B I L A N
ACTIVITES
STATISTIQUES

Edition 1^{er} semestre 2011

Édité par la cellule de communication, Ministère du Commerce

Cité Zerhouni Mokhtar El Mohamadia (Ex. les Bannaniers)

Tél. : 021.89.00.74-75...85 Fax : 021.89.00.34

Site web : www.mincommerce.gov.dz

Courriel : info@mincommerce.gov.dz

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère du Commerce

BULLETIN

du Ministère du Commerce

B I L A N
A C T I V I T E S
S T A T I S T I Q U E S

Edition 1^{er} semestre 2011

Bulletin N° 02

MINISTERE DU COMMERCE

Historique et missions principales

Historique du Ministère du Commerce :

L'Algérie œuvre pour promouvoir son économie à travers l'amélioration de ces produits et l'augmentation de ces exportations et la maîtrise du volume de ces importations, elle vise également à promouvoir les relations économiques intérieures et extérieures.

Le ministère du commerce est l'institution gouvernementale chargée de toutes les transactions économiques et les mesures relatives au commerce intérieur et extérieur, ces attributions se diffèrent selon ces services.

Au lendemain de l'indépendance fut institué le premier Gouvernement Algérien et durant la même année fut institué le premier Ministère du Commerce.

Le Ministère du Commerce fut instauré en vertu du décret exécutif n° 207/94 en date du 16 Juillet 1994 après avoir été sous la tutelle du Ministère de l'Economie avant amendement n° 189/90 en date du 13 juin 1990 avec lequel le Ministère du Commerce a pris en charge ses fonctions et ses intérêts.

La chronologie de l'évolution du Ministère du Commerce peut être résumée comme suit :

Durant la période s'étendant de 1963 à 1965 : le Ministre du Commerce se dénommait Ministère de l'Economie.

Ce dernier comportait : le Ministère des Finances, le ministère du Commerce et le Ministère de l'industrie.

Durant la période s'étendant de 1990 à 1994 le Ministère du Commerce fut renommé Ministère de l'Economie.

Ce Ministère réunissait deux institutions Ministérielles : le Ministre délégué chargé du Commerce et le Ministre délégué chargé des Finances.

Durant la période de 1994 à 2000 : le Ministère de l'économie fut de nouveau reconverti jusqu'à ce jour en Ministère du Commerce.

De l'an 2000 à ce jour le Ministère a gardé sa nomination de Ministère du Commerce. Le Ministère est aujourd'hui sous l'égide de Monsieur Mustafa Benbada.

L'organigramme du Ministre du Commerce est chargé en matière de commerce :

L'organisation du ministère du Commerce est fixée selon les dispositions du Décret exécutif n°02-454 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002

Article 1^{er} : Sous l'autorité du ministre, l'administration centrale du ministère du commerce comprend :

- le secrétaire général, assisté de deux (2) Directeurs d'études, auquel sont rattachés le bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement et celui du courrier;
- le chef de cabinet assisté de huit (8) chargés d'études et de synthèse et de quatre (4) attachés de cabinet ;
- l'inspection générale dont la création, l'organisation et le fonctionnement sont fixés par décret exécutif ;
- les structures suivantes :
 - la direction générale du commerce extérieur ;
 - la direction générale de la régulation et de l'organisation des activités ;
 - la direction générale du contrôle économique et de la répression des fraudes ;
 - la direction des ressources humaines et des nouvelles techniques d'information et de communication;
 - la direction des finances et des moyens généraux .

A travers de ce qui a été présenté ci-dessus nous constatons que le Ministère du Commerce est considéré comme l'une des importantes institutions chargées de la mise en œuvre de l'opération économique en avant et de veiller à l'intégration de l'économie algérienne dans l'économie mondiale.

Index

Page

EVÈNEMENT	EDITORIAL	07
	LES ASSISES NATIONALES Vers une stratégie commerciale globale en Algérie.	09
	GUIDE DU CONSOMMATEUR ALGERIEN 1 ^{ère} expérience dans son genre en Algérie	14
	L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE Les principales activités de la direction de la concurrence au cours du 1 ^{er} semestre 2011	16
	RESSOURCES HUMAINES 7 000 postes budgétaires pour renforcer le contrôle économique et la répression des fraudes	19
BILAN	BILAN DU PROGRAMME DE REHABILITATION DES MARCHES DE GROS ET DE DETAIL Approche pour la lutte contre le marché informel	21
	BILAN D'ACTIVITÉS DU CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES AU TITRE DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2011 Le contrôle en amont privilégié et plus de prévention	25
	BILAN DU COMMERCE EXTERIEUR L'encadrement du commerce extérieur et la promotion des exportations hors hydrocarbures	27
	LA CHAMBRE ALGERIENNE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE Un cadre de dialogue et de concertation	30
	BILAN DES ACTIVITES D'ALGEX DURANT LE 1 ^{ER} SEMESTRE 2011 Un portail électronique pour généraliser l'information économique	32
	BILAN D'ACTIVITES DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2011 CENTRE ALGERIEN DU CONTRÔLE DE LA QUALITE ET DE L'EMBALLAGE Des laboratoires modernes pour mieux protéger le consommateur	35
	BILAN DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE 1 ^{ER} SEMESTRE 2011 287 538 inscriptions au registre du commerce	38
	BILAN SAFEX ACTIVITE FOIRE ET SALON 1 ^{ER} SEMESTRE 2011 Des espaces d'exposition dans un contexte économique promoteur	44
STATISTIQUES ET INDICES	TENDANCE GENERALE DES COURS BOURSIERS ENTRE 2009 ET 2011	45

Editorial



Par le ministre du Commerce
M. Mustafa BENBADA

VOICI NOS RÉALISATIONS AU 1^{ER} SEMESTRE 2011

Avec la publication du second numéro du bulletin du ministère du commerce nous sommes parvenus à mettre une touche complémentaire au dispositif de communication et d'information en direction de l'ensemble des consommateurs et partenaires, notamment les opérateurs économiques et ce, en vue de les informer des nouveautés et évolutions du secteur du commerce ayant accompagné les différents programmes, projets, décrets et lois qu'a connu notre secteur durant le 1^{er} semestre de l'année 2011.

La publication de cette nouvelle édition est apparue dans un contexte politique, économique et social particulier, au niveau national, marqué par des réformes engagées sous le slogan « du renouveau national » prônées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, dans son discours à la nation le mois d'avril 2011.

Ces engagements ont été confortés par les différentes versions successives contenues dans les communiqués du Conseil des Ministres soulignant la nécessité pour l'Algérie d'intégrer une nouvelle ère de renouveau tant sur le plan, politique social qu'économique.

Concernant le secteur du commerce, ce dernier a connu, durant le 1^{er} semestre de l'année en cours, une dynamique sans précédent tant au niveau législatif et organisationnel qu'au niveau de l'évaluation et cela en rapport avec les événements engendrés par l'augmentation brutale des prix des produits de large consommation, en l'occurrence le sucre et l'huile.

Cette situation qui a suscité une intervention rapide du Ministère du Commerce a permis d'ouvrir un dialogue avec l'ensemble des opérateurs économiques intervenant dans le marché des produits sus cités, basé sur un partenariat «Gagnant-Gagnant», tant pour les pouvoirs publics, à travers la concrétisation du principe de service public et la préservation du pouvoir d'achat du citoyen, que pour les opérateurs économiques, qui devront à la fois se prémunir d'une perte éventuelle, bénéficier de certaines dispositions et créer de nouveaux espaces de compétitivité.

Aussi, et grâce à Dieu, l'attractivité immédiate de ces décisions exceptionnelles et leur application par le gouvernement dans les temps impartis, ont été couronnées par la préservation du pouvoir d'achat du citoyen grâce au plafonnement des prix y afférents avec l'option d'un élargissement aux autres produits de large consommation.

L'autre événement majeur qu'a connu le secteur durant l'année en cours, c'est l'organisation des Premières Assises Nationales, Assises qui nous ont permis de dégager une stratégie nationale globale du commerce, à travers les recommandations issues des différents débats consistant à mettre en œuvre un programme de travail à même de promouvoir les actions engagées par le secteur en vue de la satisfaction des attentes légitimes des consommateurs et des opérateurs économiques.

Par ailleurs et pour combler le déficit enregistré dans l'organisation des marchés de gros, le Ministère du Commerce a créé une Entreprise publique économique dénommée (MAGROS) ayant pour principale mission la réalisation et la gestion des marchés de gros.

De même qu'il a été mis en place une entité de communication et de liaison informatique importante visant à faciliter l'obtention de l'information et son utilisation rationnelle soit à travers le système télématique du registre du commerce, le portail électronique au niveau de l'Agence Nationale de la Promotion du Commerce Extérieure, ou par le lancement du réseau internet au niveau des services extérieurs du Ministère du Commerce, ou également par l'initiative médiatique engagée en partenariat avec le Ministère de la Communication pour une participation effective du secteur du commerce dans la communication institutionnelle et l'ouverture sur l'ensemble des médias algériens.

Par ailleurs, le Ministère du Commerce a publié, pour la première fois, un guide du consommateur algérien devant faire l'objet d'une large diffusion et ce, en vue de sensibiliser le consommateur sur ses droits et ses obligations et d'en rationaliser le mode de consommation.

Au cours du 2^e semestre de l'année 2011, nous avons projeté de concrétiser des programmes prometteurs relatifs à l'installation du Conseil de la Concurrence, à la régulation et à l'organisation du marché national et ce, afin de préserver le pouvoir d'achat du citoyen et de faire participer les consommateurs à la surveillance du marché à travers le système d'alerte rapide.

Le ministre du Commerce
M. Mustafa BENBADA



Les Assises Nationales

VERS UNE STRATÉGIE COMMERCIALE GLOBALE EN ALGERIE

Depuis le début des années 1990, l'Algérie a abandonné le modèle de l'économie centralisée et administrée pour s'engager progressivement sur la voie de l'économie de marché.

Dans le cadre de ce processus, de profondes réformes ont été engagées en vue, d'une part, de favoriser le développement d'une économie de marché basée sur la liberté de l'industrie et du commerce et, d'autre part, de faciliter l'intégration de notre économie dans des espaces économiques régionaux et mondiaux.

La réalisation de ces objectifs a engendré la mise en œuvre d'un plan d'action multiforme intégrant tant les aspects liés à l'encadrement du marché intérieur et la protection du consommateur que ceux concernant la promotion du commerce extérieur.

Pour ce qui concerne le marché intérieur, les réformes engagées ont porté essentiellement sur :

- l'adaptation et la modernisation du cadre législatif et réglementaire applicable à la concurrence, aux pratiques commerciales et à la protection du consommateur ;
- la réorganisation de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère du Commerce ;
- le recentrage des missions et des statuts des espaces intermédiaires ;
- le renforcement du dispositif de contrôle économique et de la répression des fraudes.

S'agissant du commerce extérieur, et outre la libéralisation des activités d'importation et d'exportation des biens et services, jusqu'alors du ressort exclusif des entreprises publiques, l'engagement d'actions visant la consolidation et la densification de la coopération économique et financière ainsi que le développement des échanges commerciaux avec les principaux partenaires, notamment avec l'Union européenne (UE) et la Zone arabe de libre-échange (ZALE).

En prolongement à ces différentes conventions, des négociations ont été entamées, depuis plusieurs années, pour l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la conclusion de certains accords de libre-échange dans la perspective d'ouverture de nouveaux marchés pour la production nationale et d'une diversification des exportations.

A la faveur de la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures, il s'avère nécessaire de procéder à une évaluation objective des résultats enregistrés dans la perspective de :

- la définition d'une politique de régulation du marché en vue notamment d'une meilleure maîtrise des circuits de distribution ainsi que la résorption des activités informelles ;
- de renforcement des capacités d'intervention des services de contrôle

pour assurer une protection accrue du consommateur et de l'économie nationale ;

- la dynamisation des Chambres de commerce et d'industrie de wilaya et la promotion du mouvement associatif de protection des consommateurs ;
- la régulation et l'encadrement du commerce extérieur.

A ce titre, il a été retenu l'organisation des Assises nationales du commerce avec la participation, outre des hauts responsables des administrations et institutions publiques concernées, des experts et universitaires, des entrepreneurs et opérateurs économiques, des représentants des associations patronales, professionnelles et de protection de consommateur pour débattre des quatre thématiques ci-après :

- La régulation du marché intérieur ;
- L'encadrement du commerce extérieur ;
- Le contrôle économique et la répression des fraudes ;
- La ressource humaine et la communication.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que ces Assises nationales ont été précédées par la tenue, durant le mois d'avril 2011, des assises locales au niveau des 48 wilayas, suivies de trois (3) rencontres régionales au niveau d'Oran, Batna et Blida respectivement du 19, 21 et 23 mai 2011. Ces Assises ont regroupé plus de 6 449 participants dont 2 874 issus du secteur, soit 45,5%.

Les conclusions des Assises locales et régionales ont été consolidées par thématiques, sous la forme d'un document unique qui intègre des recommandations et des propositions de mesures destinées soit à apporter les correctifs qui s'imposent, soit à renforcer les actions déjà engagées.

Au niveau national, la participation s'est élevée à 680 participants dont 49% du secteur du commerce. Au total, on a enregistré la présence de 7 129 participants à différents stades des

assises dont 45% dans le secteur du commerce.

I - RECOMMANDATIONS

En vue de remédier aux insuffisances et dysfonctionnements relatés lors des Assises locales et régionales, et suite aux débats engagés au niveau de cet atelier, les recommandations suivantes ont été formulées :

II - ORGANISATION DU MARCHÉ

1. Mettre en place un plan d'urbanisme commercial cohérent et adapté répondant au cadre du développement structurel du secteur du commerce, en s'appuyant sur les principes d'organisation spatiale et qualitative du tissu commercial.
2. Promouvoir l'aménagement et la réalisation de grandes plates-formes économiques et commerciales le long du corridor de l'autoroute Est-Ouest.
3. Mettre en place un mode d'attribution et de suivi pour l'obtention du foncier à travers l'instauration de mesures incitatives de promotion afin d'encourager l'investissement dans les infrastructures commerciales à savoir : les abattoirs industriels, les infrastructures sous froid...
4. Prévoir un dispositif d'actualisation et d'adaptation de la réglementation régissant certaines entités commerciales d'intérêt national telles que les Halles à marée, les marchés à bestiaux etc. ainsi que des activités de commerce saisonnier au niveau des wilayas côtières et de la restauration collective.
5. Développer la connexion du réseau ferroviaire avec les ports du commerce et zones d'activité commerciale pour l'acheminement des marchandises et l'approvisionnement des populations.
6. Elaborer une carte des infrastructures économiques et commerciales pour chaque wilaya.
7. Envisager la création d'entreprises publiques spécialisées dans la gestion des stocks stratégiques et de sécurité

- en produits de première nécessité devant permettre une réponse urgente aux besoins exprimés afin de parer à toute éventualité compte tenu de la dissolution des entreprises publiques de distribution.
8. Défiscaliser les activités économiques dans les régions du Sud.
 9. Instauration d'un dispositif de soutien pour la création d'espaces commerciaux au niveau des régions Sud, à travers des mesures incitatives (crédits bancaires bonifiés, régime fiscal préférentiel et facilitation d'accès au foncier).
 10. Elargir le dispositif de remboursement des frais de transport terrestre accordé aux wilayas du Sud à d'autres wilayas similaires.
 11. Réalisation d'infrastructures d'accueil pour abriter les manifestations économiques à dimension régionale au profit des CCI et la réalisation de sièges au niveau de toutes les wilayas en fonction de la spécificité commerciale de chaque wilaya ou région, ainsi que la révision des statuts les régissant.
 12. L'implantation des marchés de gros de fruits et légumes à la périphérie des grandes villes.
 13. Participation sous forme d'un actionnariat actif des usagers à la gestion du marché de gros devant répondre à toutes les normes exigées (hygiène, sécurité, banque, assurance, hôtel, restaurant, espaces de repos et de communication...).
 14. Redynamiser les chambres de commerce et d'industrie à l'effet de prendre en charge leurs missions dans de meilleures conditions.
 15. Encadrement et suivi de l'activité des marchés à bestiaux, poissonnerie, pêche, avec la mise en place systématique d'une couverture sanitaire.
 16. Encourager l'investissement dans le domaine de la grande distribution.
 17. Uniformisation et allègement des procédures et des dossiers relatifs à l'exercice des professions et activités réglementées, notamment en termes de délai de traitement par les autorités compétentes et des pièces administratives à fournir.
 18. Encourager les investissements dans les infrastructures de stockage, notamment les chambres froides pour la conservation des produits de première nécessité destinés à la régulation du marché.
 19. Lever les insuffisances ayant trait à la non-conformité des marchés de gros des fruits et légumes, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 09/182, notamment l'aspect relatif aux équipements.
 20. Fixer les heures d'ouverture des marchés de gros des fruits et légumes de manière adaptée, selon les spécificités.

III – MAITRISE DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

1. Répertoire des études existantes et le lancement de nouvelles études pour définir les différents modes de distribution pouvant être mis en œuvre compte tenu de l'immensité du territoire en tenant compte des circuits de distribution.
2. Renforcer la concertation, le dialogue et la démarche partenariale avec les acteurs de la société civile (unions professionnelles, espaces d'intermédiation économiques, association de protection des consommateurs) sur toutes les questions liées au développement de la sphère commerciale, notamment celle de l'urbanisme commercial.
3. Encourager la professionnalisation de la microentreprise spécialisée dans la distribution.
4. Favoriser l'utilisation des moyens de transport ferroviaire et aérien de marchandises par l'application de tarifs préférentiels.

5. Promotion et mise à niveau des gestionnaires algériens dans le domaine du marketing et formation des agents économiques à l'approche scientifique dans la distribution.
6. Favoriser l'approvisionnement direct des espaces commerciaux (grandes surfaces) par les producteurs ou les importateurs pour réduire les coûts et assurer la maîtrise des prix.
7. Orienter l'investissement privé national et son intégration dans la politique nationale de distribution, notamment au niveau des nouvelles agglomérations à forte concentration.
8. Intensifier le travail de vulgarisation et d'information en ce qui concerne l'application des prix et tarifs réglementés ainsi que des normes de qualité.
9. Mise en œuvre d'un réseau de distribution (gros et détail) dans le secteur des matériaux de construction, avec l'adoption d'une répartition des marges bénéficiaires aux différents stades, conformément au décret exécutif 09-243 du 22/07/2009.

IV – DISPOSITIF LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

1. Mise en place d'un observatoire national devant prendre en charge l'analyse et l'évaluation de l'activité commerciale.
2. Activer l'adoption du cadre réglementaire pour l'encadrement de certaines activités (grandes surfaces, boulangeries...) pendant les jours fériés, le repos hebdomadaire et les congés annuels.
3. Clarifier les critères d'accès à l'exercice des activités commerciales compte tenu du chevauchement des missions entre celles du registre de l'artisanat et des métiers et du registre du commerce.
4. Révision de l'article 08 de la loi 04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales pour permettre la prise en charge des jeunes bénéficiaires des dispositifs de soutien à l'emploi de jeunes pour

l'immatriculation au registre de commerce.

5. Faire valoir la cartographie commerciale de la wilaya, voire de la ville avec indication des noms des rues.
6. Réglementation des horaires de livraison, à l'intérieur du tissu urbain, par arrêté de wilaya.
7. Alléger la procédure de délivrance du certificat de conformité institué par la loi 08-15 du 20 juillet 2008 fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement portant sur la mise en conformité.
8. Mettre en place un extrait de registre de commerce infalsifiable (électronique et/ou toutes autres formes).
9. Accélérer les procédures d'enregistrement des marques auprès de l'INAPI et de réduire ainsi les délais.
10. Harmoniser et alléger les textes d'application régissant les installations classées.
11. Modification du décret exécutif régissant la commercialisation des véhicules neufs par l'insertion de dispositions obligatoires relatives aux sanctions à affliger aux défaillants.
12. Implication des associations et des organisations professionnelles et patronales à l'élaboration des lois pour faciliter leur application.
13. Dispenser les entreprises créées dans le cadre du dispositif de l'emploi de jeunes de l'obligation de dépôt des comptes sociaux durant la période d'exonération fiscale.
14. Octroi d'avantages fiscaux aux opérateurs économiques implantés dans les zones à promouvoir ainsi qu'aux producteurs activant dans le cadre de la recherche et développement et l'amélioration de la qualité des produits.
15. Révision de la nomenclature des activités économiques par la codification de certaines activités nuisibles pour les citoyens et la pollution de l'environnement.

V - LA POLITIQUE DES PRIX

1. Mettre en place le mécanisme

approprié pour renforcer le pouvoir d'achat du citoyen au lieu du soutien direct des prix.

2. Supprimer la TAP et réviser à la baisse l'IRG et l'IBS au profit de la population commerçante légalement établie.

VI – LE COMMERCE INFORMEL

1. Mettre en place un dispositif visant la récupération par l'Etat des locaux non exploités par les organismes publics : AADL – OPGI – LSP – EPLF – APC – CNEP et leur affectation sous forme de location-vente ou location-gérance au profit des jeunes postulant au commerce.
2. Augmenter l'impôt foncier sur les locaux fermés de manière à encourager leur location.

VII – LE REGISTRE DE COMMERCE

1. La mise en place d'un guichet unique pour les paiements des frais d'inscription au registre du commerce.
2. Obligation de produire un certificat de conformité pour l'exercice des activités commerciales avant inscription au registre du commerce (restauration, pâtisserie, boucherie...).
3. Limiter le contenu de l'activité commerciale à des codes d'activités homogènes et compatibles.

VIII - LA MODERNISATION DES TRANSACTIONS COMMERCIALES

1. Encourager les opérateurs économiques, par le biais d'incitations fiscales, à se doter de terminaux de paiement électronique (TPE).
2. Favoriser l'accès et le téléchargement des imprimés officiels et réglementaires régissant les activités commerciales aux opérateurs économiques pour la formulation de leurs différents dossiers administratifs.
3. Accorder des avantages fiscaux (dégrèvement) dans le cas des paiements électroniques en vue de lutter contre l'économie informelle

et promouvoir le paiement des transactions commerciales par chèque et autres moyens de paiement électroniques.

4. Mettre en place un dispositif incitatif pour la promotion de la création des entreprises spécialisées dans le domaine du commerce électronique, en s'inspirant des expériences des pays développés dans ce domaine au profit des entreprises algériennes.
5. Créer un centre national chargé de la gestion du réseau du commerce par voie électronique et de son développement avec reconnaissance de la signature électronique.

IX - AUTRES RECOMMANDATIONS

1. Transparence de l'opération d'approvisionnement en matières premières des unités de production des produits de large consommation (laits, semoule, farine) et en matière d'attribution des quotas par wilaya en fonction de la couverture en jours et de la capacité de production, tout en informant les Directions de commerce des wilayas sur les dates d'approvisionnement.
2. Encourager la création des entreprises spécialisées dans le conditionnement et l'emballage des produits par un allègement fiscal afin d'encourager les jeunes investisseurs dans ce domaine.
3. Mettre en place un système de factoring (pour la récupération des créances impayées) au profit des petites et moyennes entreprises et envisager la pratique de recours au débit d'office pour les dossiers ne souffrant aucun vice de procédure.
4. Développement de la sous-traitance au profit des jeunes entrepreneurs dans un objectif de promotion de la production nationale.

A suivre .../...



Guide du Consommateur Algérien

1^{RE} EXPÉRIENCE DANS SON GENRE EN ALGÉRIE

Ce Guide, en langues arabe et française, servira de référence pratique pour les consommateurs, usagers, professionnels, associations de protection des consommateurs et cadres des autorités publiques concernés par la consommation.

Il est composé d'environ 240 pages, sous forme de fiches pratiques, et traite des sujets suivants :

- l'**information** du consommateur (y compris le prix et son affichage, l'étiquetage et la présentation des produits non alimentaires) ;
- les agences de **tourisme** et de voyage ;
- les **associations** de consommateurs et la représentation des intérêts des consommateurs ;
- les **assurances** (assurance automobile, assurance catastrophes naturelles, assurance multirisques habitation) ;
- le contrat (y compris les **clauses abusives**) ;
- le transport public (bus, **taxi**) ;
- la **garantie** pour les produits et services ;
- les services bancaires (**la carte bancaire**, le chèque, les virements, les prélèvements, le crédit immobilier) ;
- les autorités de contrôle (**ministère du Commerce**, autorités locales et services extérieurs) ;
- le **déménagement** ;
- les denrées **alimentaires** ;
- le service après-vente, les **travaux**, les réparations ;
- la **facture** d'eau, de l'électricité, du gaz et du téléphone ;
- l'achat et la location d'une **voiture** ;
- l'achat et location **immobilière**.

Il aura pour avantage de :

- mettre à la portée du consommateur algérien (et du mouvement consumériste), les éléments lui permettant de connaître ses droits et obligations, de se prémunir contre les **abus** et de mieux utiliser les **recours possibles** ;

- aider chaque citoyen à être un consommateur averti, responsable et ayant une **approche critique du marché** ;
- **former les opérateurs économiques** à être non seulement des professionnels de la vente de produits et services mais aussi un point d'information et de conseil fiable pour les consommateurs/clients ;
- augmenter le **degré de certitude du droit**, en fournissant une information fiable provenant de sources crédibles, permettant aux consommateurs de mieux comprendre l'implication juridique de ses actes ;
- **soutenir les professionnels** du domaine de la consommation (conseils, cadres des autorités publiques, etc.), les acteurs du mouvement consumériste qui offrent des conseils aux consommateurs, confrontés à une myriade de difficultés dans un marché de plus en plus complexe ;
- **stimuler le dialogue public-privé**, en soutenant la prise de conscience des consommateurs algériens de leurs responsabilités, la formation de fonctionnaires et d'opérateurs économiques à une interaction fructueuse avec les associations de consommateurs.

Quant à la méthodologie et à l'approche, le Guide du consommateur algérien a été conçu comme :

- **Un outil évolutif.** Il doit évoluer à la vitesse du droit algérien, en fonction des exigences des consommateurs.
- **Un nouvel outil éthique et esthétique du ministère pour le consommateur** : le lecteur notera que le Guide se présente comme un recueil de règles comportementales régies par des centaines de normes et lois, dispersées dans l'ordre juridique algérien.

Les principaux objectifs de la loi de protection du consommateur s'articulent notamment autour des sujets suivants :

- **L'obligation d'information du consommateur par le fournisseur de biens ou le prestataire de services avant la conclusion d'un contrat de vente.**
- **L'instauration du principe du « produit sûr » dans le but de garantir une protection de santé du consommateur.**
- **L'obligation de la garantie légale des biens vendus et des services rendus.**
- **La mise en place de dispositions relatives au crédit à la consommation.**
- **Le droit des consommateurs de s'associer en vue de la défense de leurs intérêts et la reconnaissance de la qualité des associations à agir devant les tribunaux dans un intérêt collectif.**
- **La définition de la procédure de constatation et d'enquête des agents de contrôle.**
- **Un outil dynamique** car il requiert la mise en place d'une équipe de veille multidisciplinaire, et ce au sein du Ministère du Commerce, pour la mise à jour continue du Guide. Comme déjà évoqué par la préface du Monsieur le ministre : « ...l'espoir que cette première expérience en entraînera d'autres, et ce dans l'intérêt du consommateur algérien. »
- **Au service de tous !** pour sa première parution, version 1.0 le MdC on imprimera 600 exemplaires en arabe et 600 en français, mais il sera aussi publié en ligne sur le site du ministère du Commerce mincommerce.gov.dz et sur le portail du consommateur algérien conso-algerie.net. Sa reproduction est autorisée moyennant la mention de la source !



Concurrence

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE

CONSEIL DE LA CONCURRENCE

• **Présentation du décret exécutif n° 11-241 du 10 juillet 2011 (JO n° 39) fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil de la concurrence.**

Le présent décret exécutif a été pris en application des dispositions de l'article 31 de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence. Il a pour objet de fixer l'organisation et le fonctionnement du Conseil de la concurrence.

Il a été élaboré en prévision de l'installation de la nouvelle composante du Conseil de la concurrence.

A cet effet, il a pour objectifs notamment de doter cette institution de principes et règles précises d'organisation et de fonctionnement ainsi que des structures techniques, administratives et financières, leur composition et leurs missions sur lesquelles devra s'appuyer le Conseil de la concurrence pour la prise en charge efficiente de ses missions.

BULLETIN OFFICIEL DE LA CONCURRENCE

• **Présentation du décret exécutif n° 11-242 du 10 juillet 2011 (JO n° 39) portant création du Bulletin officiel de la concurrence et définissant son contenu ainsi que les modalités de son élaboration.**

Le décret exécutif, pris en application des dispositions de l'article 49, alinéa 3 de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence, a pour objet la création du Bulletin officiel de la concurrence et la définition de son contenu ainsi que des modalités de son élaboration.

A ce titre, les principaux objectifs visés à travers la création de ce support sont :

- permettre au Conseil de la concurrence de disposer d'un outil d'information approprié qui contribuera ainsi à valoriser et à vulgariser l'activité de cette institution ;
- capitaliser les informations et données ayant trait à la concurrence et de favoriser ainsi la promotion de la culture de la concurrence ;

- permettre la constitution de la jurisprudence se rapportant au domaine de la concurrence afin d'enrichir la réflexion doctrinale sur le droit de la concurrence et de contribuer à assurer son adaptation de façon permanente ;
- offrir l'occasion aux universitaires et experts de publier leurs travaux et commentaires concernant la concurrence pour faire évoluer les concepts et principes de ce droit.

Présentation du décret exécutif fixant le prix plafond au consommateur ainsi que les marges plafonds à la production, à l'importation et à la distribution de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc.

Le présent décret exécutif qui intervient en application des dispositions de l'article 5 de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence, a pour objet d'assurer une meilleure régulation et une stabilité durable du marché de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc.

Ce décret exécutif vise les principaux objectifs ci-après :

- parvenir à une régulation optimale du marché de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc, caractérisés par des fluctuations récurrentes de leurs cours mondiaux ;
- garantir le prix aux consommateurs fixé par les pouvoirs publics ;
- lutter contre les manœuvres spéculatives sous toutes leurs formes ;
- garantir la préservation du pouvoir d'achat du consommateur ;
- fixer un seuil maximal au-delà duquel l'Etat interviendra à travers un mécanisme de compensation pour stabiliser le marché contre toute fluctuation à la hausse des prix des matières premières rentrant dans la fabrication de ces produits.
- Elaboration de l'arrêté ministériel fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité interministériel chargé de l'examen

et de l'évaluation des demandes de compensation des prix de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc.

- Elaboration de l'arrêté ministériel fixant la liste nominative des membres du Comité interministériel chargé de l'examen et de l'évaluation des demandes de compensation.
- Elaboration en relation avec la Direction générale du contrôle économique et de la répression des fraudes d'une note circulaire pour les Directions régionales du commerce portant mise en œuvre du décret exécutif n° 11-108 du 06 mars 2011 fixant le prix plafond au consommateur ainsi que les marges plafonds à la production, à l'importation et à la distribution, aux stades de gros et de détail, de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc.

Principales activités de la Direction de la concurrence au cours du 1^{er} semestre 2011

- Dans le cadre de la concrétisation et de la vulgarisation des règles de la concurrence, deux (02) recueils des textes réglementaires et législatifs ont été élaborés et qui ont trait aux :
 - droit de la concurrence ;
 - marchés publics.
- Dans le cadre du renforcement et du suivi de la mise en œuvre de la loi et des décrets exécutifs à savoir :
 - La loi n° 08-12 du 25 juin 2008 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence.
 - Le décret n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les modalités d'établissement de la facture, du bon de livraison et de la facture récapitulative.
 - Le décret n° 06-306 du 10 septembre 2006 fixant les éléments essentiels des contrats conclus entre les agents économiques et les consommateurs et les clauses considérées comme abusives.

- Le décret n° 07-390 du 12 décembre 2007 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de commercialisation des véhicules automobiles neufs...

Il a été procédé à l'élaboration du 1^{er} bilan semestriel au titre de l'année 2011 concernant la loi et les décrets exécutifs cités ci-dessus, qui s'appuie sur les rapports fournis par les Directions régionales du commerce transmis à nos services.

Ce bilan s'articule autour de l'action de sensibilisation et de vulgarisation du contenu des textes et ce, en direction des opérateurs économiques et des consommateurs, résultats du contrôle obtenus et des sanctions prononcées, les secteurs ciblés et l'impact des textes, propositions de mesures visant à promouvoir ces textes ainsi que les remarques soulevées dans les précédents rapports.

• Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de jumelage en matière de concurrence

La mise en œuvre du programme de jumelage relatif à la concurrence a débuté dès l'arrivée de M. Patrick MAGHIN, Conseiller résident du jumelage. En effet, des réunions d'information et de coordination ont été organisées au niveau central, puis élargies aux Directions régionales du commerce (DRC) d'Alger et de Blida et Directions du commerce de wilayas (DCW) relevant de leur champ de compétence territoriale. Des circulaires ont aussi été élaborées et transmises aux DRC et DCW par le ministère du Commerce ainsi qu'aux associations de protection des consommateurs.

Les activités principales réalisées durant la période de référence (du 17 janvier 2011, date de la notification du contrat de jumelage aux partenaires, au 30 juin 2011) sont les suivantes :

- l'installation du CRJ le 17 février 2011 ;
- une semaine d'expertise avec M. GRANDVAL du 20 au 24 mars

2011 sur l'activité 1.4 concernant le glossaire des termes de concurrence adapté au contexte algérien. Au cours de la semaine d'expertise, une réunion a été organisée le 21 mars avec les DRC et leurs DCW, M. CHIBANI, Sous-Directeur du contrôle des pratiques anticoncurrentielles, et M. GRANDVAL.

- Le séminaire de lancement du jumelage, qui s'est tenu le 10 avril 2011.
- Quatre ateliers sur la concurrence ont été réalisés pour la période allant du 17 avril au 30 juin 2011. Pour ce faire, trois groupes de trois régions ont été déterminés, qui bénéficieront tout d'abord d'un atelier à caractère général et puis d'un atelier concernant les méthodologies d'enquêtes sur la concurrence.

Ainsi, un atelier à caractère général s'est tenu du 17 au 21 avril 2011 avec des cadres des Directions régionales du commerce d'Alger, de Blida et Ouargla et des Directions de wilaya du commerce relevant de leur champ de compétence territoriale. Il a été animé par l'expert M. Jean PEYROT. Ces cadres ont par la suite bénéficié d'un atelier portant sur les méthodes d'enquête du 8 au 12 mai 2011, qui a été animé par les experts MM. Jean RAVOIRE et Bernard LYAUTEY. Les cadres des Directions régionales du commerce d'Annaba, de Sétif et de Batna et des Directions de wilaya du commerce relevant de leur champ de compétence territoriale ont, à leur tour, participé à un atelier à caractère général, du 5 au 9 juin 2011, avec l'expert animateur M. Jean PEYROT et aussi à l'atelier portant sur les méthodes d'enquête du 26 au 29 juin 2011 piloté par les experts animateurs MM. Philippe GUERY et Bernard LYAUTEY.

D'autre part, une mission d'expertise de M. GRANDVAL portant sur le renforcement du site Internet du ministère en ce qui concerne le thème de la concurrence (activité 1.6) a eu lieu du 19 au 23 juin 2011.



Ressources humaines

7 000 POSTES BUDGÉTAIRES POUR RENFORCER LE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET LA RÉPRESSION DES FRAUDES

I- Organisation

Dans le cadre de la poursuite de l'exécution et la concrétisation des textes relatifs aux statuts particuliers des corps communs et les corps spécifiques de l'administration chargée du commerce, le nombre des effectifs des personnels contractuels du secteur du commerce est fixé conformément aux arrêtés interministériels suivants :

- Arrêté interministériel fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au niveau de l'administration centrale.
- Arrêté interministériel fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au niveau des directions régionales et les directions de wilayas du commerce.
- Arrêté interministériel fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au niveau de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur.
- Arrêté interministériel fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au niveau

du Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage.

Ainsi, l'élaboration d'un arrêté interministériel organisationnel fixant les spécialités pour le recrutement et la promotion dans les corps spécifiques de l'administration chargée du commerce, et l'arrêté interministériel fixant le cadre d'organisation des concours sur épreuves et examens professionnels pour l'accès aux grades appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce, et les postes supérieurs fonctionnels prévus par les textes fondamentaux suscités pour la filière de l'administration centrale du ministère du Commerce et les postes supérieurs fonctionnels du secteur, conformément aux arrêtés conjoints suivants :

- Arrêté fixant le nombre de postes supérieurs, des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de l'administration centrale du ministère du Commerce.
- Arrêté fixant le nombre de postes supérieurs, des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs au titre de l'administration centrale du ministère du Commerce
- Arrêté fixant le nombre de postes supérieurs, des ouvriers

professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs au titre des services extérieurs du ministère du Commerce et des établissements publics à caractère administratif en relevant.

- Arrêté fixant le nombre de postes supérieurs fonctionnels des corps spécifiques de l'administration chargée du commerce au titre des directions régionales et directions de wilaya du commerce.

En plus, l'élaboration des nouveaux textes organisationnels portant organisation des services extérieurs (directions régionales et directions de wilayas du commerce) en services et en bureaux et la classification de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur et les conditions d'accès aux postes supérieurs en relevant, résulte une augmentation de six cent quarante-cinq (645) nouveaux postes supérieurs structurels et fonctionnels.

II- Recrutement

Dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014, le secteur du commerce a bénéficié de sept mille (7 000) postes budgétaires réservés au recrutement des cadres universitaires dans le but de renforcer et développer l'outil de contrôle qui sont répartis comme suit :

- mille (1 000) postes budgétaires au titre de l'année 2010.
- Deux mille cinq cents (2 500) postes budgétaires au titre de l'année 2011.
- Deux mille cinq cents (2 500) postes budgétaires au titre de l'année 2012.
- Mille (1 000) postes budgétaires seront exploités durant les années 2013 et 2014.

Pour pallier le manque en effectifs des fonctionnaires au niveau de

l'administration centrale et les directions régionales et de wilayas du commerce et les établissements à caractère administratif en relevant, la tutelle a procédé à la répartition des postes budgétaires durant les années 2010 et 2011, conformément au tableau suivant :

Désignation	Nombre de postes budgétaires
Administration centrale	30
Directions régionales du commerce	40
Directions de wilaya du commerce	3260
Centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage	150
Agence nationale de promotion du commerce extérieur	20
Total	3500

Comme indiqué sur le tableau ci-dessus, la majorité des postes budgétaires sont attribués aux directions de wilayas du commerce afin de renforcer le contrôle sur le terrain et la couverture de toutes les activités commerciales et économiques et le suivi et l'observation des marchés à l'échelle nationale puis le Centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage, qui a un rôle important pour aider les services extérieurs à effectuer leurs missions de laboratoire.

Le reste des postes budgétaires sont attribués à l'administration centrale et les directions régionales du commerce, respectivement pour encadrer les fonctionnaires du secteur et les directions de wilayas du commerce.

Par référence, l'opération de recrutement a eu lieu dans le cadre des concours sur épreuves au niveau des universités. Les nouvelles recrues des corps spécifiques bénéficieront d'une formation de courte durée afin de connaître les lois et modalités pratiques de leurs missions et l'utilisation des instruments et les outils spécialisés.



Bilan du programme de réhabilitation des marchés de gros et de détail

APPROCHE POUR LA LUTTE CONTRE LE MARCHÉ INFORMEL

ORGANISATION DES MARCHES, DES ACTIVITES COMMERCIALES ET DES PROFESSIONS REGLEMENTEES

Les actions réalisées au titre de la période allant de janvier à juin 2011 portent principalement sur :

1- ADAPTATION DU CADRE LEGISLATIF

Dans le cadre de la préparation de l'avant-projet de la loi de finances pour l'année 2012, il a été proposé les projets d'articles à intégrer dans cet avant-projet de texte à savoir :

- Projet d'article visant à régler le problème d'absence d'ancrage juridique des bureaux de liaison, en fixant les conditions et les modalités d'ouverture de ces entités.
- Projet d'article prévoyant des assouplissements dans l'application des dispositions de l'article 58 de la loi de finances complémentaire pour 2009.
- Projet d'article visant la réduction à 6% de l'impôt forfaitaire unique (IFU) fixé à 12% au profit des boulangers.
- Projet d'article pour la suppression de la taxe sur l'environnement compte tenu du fait que l'activité de boulanger ne constitue pas une profession polluante.

2- ADAPTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Les principales actions portent sur l'élaboration des textes suivants :

- Décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 92-68 du 18 février 1992 portant statut et organisation du CNRC (publié au Journal officiel n° 09 de l'année 2011).
- Décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 92-69 du 18 février 1992 portant statut particulier des préposés du CNRC (publié au Journal officiel n° 09 de l'année 2011).
- Projet de décret exécutif modifiant le décret exécutif n° 97-39 relatif à la nomenclature des activités économiques (maintenu en instance).
- Projet de décret exécutif complétant le décret exécutif n° 05-127 du 24 avril 2005 déclarant Hassi Messaoud zone à risque majeur (transmis au SGG pour examen au cours d'une prochaine réunion du gouvernement).
- Arrêté fixant la durée de validité de l'extrait du registre du commerce délivré aux assujettis pour l'exercice de certaines activités (publié au Journal officiel n° 36 d29 juin 2011).
- Projet d'arrêté fixant la liste nominative des membres de la Commission interministérielle chargée d'harmoniser les textes réglementant les activités commerciales (en instance de signature).
- Arrêté interministériel du 16 janvier 2011 fixant le cahier des clauses générales définissant les charges et sujétions de services publics assignées aux Chambres de commerce et d'industrie (publié au Journal officiel n° 09 du 9 février 2011).
- Arrêté interministériel du 16 janvier 2011 fixant le cahier des clauses générales définissant les charges et sujétions de services publics assignées à la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (publié au Journal officiel n° 09 du 9 février 2011).
- Décision n° 44 du 13 mars 2011 fixant les conditions et les critères de répartition de la quote-part revenant aux Chambres de commerce et d'industrie du produit issu du droit de timbre et des résultats de fin d'année du Centre national du registre du commerce.
- Décision n° 45 du 13 mars 2011 fixant les conditions d'octroi de la quote-part du produit issu du droit de timbre perçu au titre de l'immatriculation ou de la modification du registre du commerce et des résultats des comptes de fin d'année du Centre national du registre du commerce revenant à la Chambre algérienne de commerce et d'industrie.

3- REGULATION DU MARCHÉ

- Elaboration des rapports, quotidiens, hebdomadaires et mensuels relatifs au suivi des approvisionnements du marché et à l'évolution des prix des produits de première nécessité.
- Prise en charge de l'allocation des subventions à allouer dans le cadre du dispositif de remboursement des frais des marchandises au profit des wilayas du Sud.

4-ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures visant à assainir l'environnement commercial et notamment la lutte contre le commerce informel considéré comme un danger persistant et déstructurant des mécanismes du marché, un groupe de travail (Commerce-Intérieur) composé des cadres supérieurs des deux (02) secteurs a été mis en place en vue d'examiner les voies et moyens de lutte contre ce phénomène.

Ce groupe a tenu plusieurs réunions et ses travaux qui ont été sanctionnés par l'élaboration de l'instruction interministérielle (Commerce-Intérieur) du 9 mars 2011 relative au programme d'actions a été tracé à travers.

A- Etat des lieux

- préjudices causés à l'exercice de ces activités ;
- nécessité de l'intervention des pouvoirs publics pour prendre les mesures urgentes et appropriées pour organiser ces marchés.

B- Programme d'actions à engager

Ce programme se caractérise par :

- l'organisation de la résorption de l'activité commerciale informelle à travers :
 - un recensement des sites et intervenant du commerce informel ;
 - l'analyse des données fournies par le recensement et fixer les besoins ;
 - l'identification des potentialités locales pour l'insertion des commerçants identifiés ;
 - l'élaboration d'un plan d'insertion ;
 - la réorganisation et l'aménagement des espaces commerciaux réglementés ;
 - la régularisation de la situation juridique des marchés non réglementés ;
- l'encadrement et résorption de l'activité commerciale informelle par l'implication de tous les services concernés ;
- les mesures opérationnelles ;
- aménagement des infrastructures existantes ;
- la réalisation de nouvelles infrastructures ;
- l'insertion et l'accompagnement des intervenants informels.

C- Création de l'entreprise MAGROS (EPE-SPA)

La création de l'entreprise MAGROS (EPE-SPA) organisme vient en exécution des orientations de Monsieur le Président de la République données lors du Conseil des ministres du 11 mai 2010.

Ainsi, il a été procédé le 20 juin 2011 à l'installation des organes de gestion de cette société (assemblée générale et conseil d'administration) ainsi que l'adoption des statuts de l'entreprise et la désignation du président de son conseil d'administration et ce, conformément aux résolutions n° 08 du 11 novembre 2010 et n° 04 du 3 mars 2011 du Conseil de participation de l'Etat.

5- MESURES PRATIQUES SOCIALES

Afin de veiller à la stabilité des prix du pain fixés par les dispositions du décret exécutif n° 96-132 du 13 avril 1996, les pouvoirs publics ont décidé :

- de maintenir le prix de cession de la farine panifiable destinée aux boulangers à 2 000 DA/quintal ;
- d'assurer aux unités de trituration un approvisionnement régulier en blé tendre à hauteur de 60% au minimum de leurs capacités de transformation (mesure prise à partir de 2011 au lieu de 50%, quota institué en 2008). Cette mesure vient s'ajouter à celle visant à maintenir le prix de cession du blé tendre par l'OAIC à 1 285 DA/quintal bien que les cours sur le marché mondial aient subi des hausses importantes ;
- garantir une répartition équitable des quantités de farine panifiable entre les boulangers en fonction de leurs capacités de panification.

Par ailleurs, dans le but de conforter la stabilisation du prix de ce produit sensible qui mérite une bonne prise en charge à l'effet d'atténuer ses conséquences multiples et notamment sur le plan social, plusieurs réunions ont été organisées avec les représentants de cette corporation au niveau du ministère du Commerce depuis le mois de novembre 2010 à avril 2011.

Les boulangers ont d'une manière générale collaboré positivement avec les pouvoirs publics pour stabiliser le prix du pain.

Toutefois, il y a lieu de préciser que cette union a proposé la prise en charge des mesures jugées incitatives, telles que :

- l'effacement des dettes ;
- la suppression du sucre et de l'huile du process de panification ;
- la réduction du poids du pain ;
- la révision à la baisse du prix de l'électricité et du gaz ;
- mesures de facilitation pour l'achat des groupes électrogènes ;
- révision des cotisations versées à la CASNOS ;
- révision du prix de session de la farine à 1 500 DA le quintal.

Ainsi, et en guise de réponse à la solidarité des boulangers, il a été décidé d'introduire, dans le cadre de la loi de finances pour 2012, les revendications ci-après :

- la réduction à 6% de l'impôt forfaitaire unique (IFU) fixé à 12% ;
- la suppression de la taxe sur l'environnement compte tenu du fait que l'activité de boulanger ne constitue pas une profession polluante.

Ces deux mesures visent à stabiliser les prix de ce produit sensible qui mérite une bonne prise en charge à l'effet d'atténuer ses conséquences et notamment sur le plan social.

6- MISE EN PLACE DU COMITE MIXTE DE SUIVI ET DE FACILITATION DE L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHE EN PRODUITS ALIMENTAIRES DE LARGE CONSOMMATION

Présidé par le ministère du Commerce, ce comité comprend les représentants du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ainsi que ceux du ministère des Finances (Direction générale des douanes).

A ce jour, des réunions ont été organisées avec les représentants des filières viandes rouges et banches, sucre blanc et huiles de table, lait et produits laitiers, fruits et légumes, légumes secs et céréales.

7- AU PLAN DES ACTIONS CONTINUES

En la matière, il s'agit :

- du suivi de la gestion du registre du commerce (traitement des requêtes formulées, animation de la commission de mise à jour de la NAE) ;
- du suivi des activités des Chambres de commerce et d'industrie ;
- de la prise en charge du dossier des bureaux de liaison (réception des responsables concernés lors des journées de visite, élaboration des autorisations d'ouverture, de renouvellement, de modification et des mains levées).



Bilan d'activité du contrôle économique et de la répression des fraudes au titre du 1^{er} semestre 2011

LE CONTRÔLE EN AMONT PRIVILÉGIÉ & PLUS DE PRÉVENTION

Dans le cadre du programme d'action arrêté pour l'exercice 2011, la Direction générale du contrôle économique et de la répression des fraudes a visé la réalisation des objectifs préalablement définis.

Il s'agit principalement des objectifs suivants :

- la réduction du risque alimentaire à travers le respect des règles d'hygiène, d'innocuité, de salubrité et de conformité des produits et services offerts à la consommation ;
- la maîtrise de la conformité des produits industriels pour préserver la sécurité et la santé des consommateurs ;
- le renforcement de l'information du consommateur à travers l'étiquetage et la publicité des prix et tarifs des produits et services mis à la consommation ;
- le respect des prix et des tarifs réglementés ;
- l'assainissement du commerce extérieur à travers l'identification des intervenants et l'exclusion des importateurs fraudeurs.

Pour atteindre les objectifs ciblés dans le domaine du contrôle de la conformité des produits et de la répression des fraudes, les produits alimentaires de large consommation ont fait l'objet de contrôles réguliers et une attention particulière a été mise sur les produits à indice de risque élevé.

En matière de contrôle des prix et des pratiques commerciales, les actions programmées ont visé, notamment, la lutte contre la pratique des prix illicites, l'exercice d'activités commerciales sans titre légal ou sans local, la vente et l'achat sans facture ainsi que le défaut de publicité des prix et tarifs des produits et services.

BILAN DU CONTRÔLE

Les actions de contrôle réalisées par la DGCERF durant le premier semestre 2011 se sont traduites par 303 301 interventions ayant permis la constatation de 57 785 infractions à la réglementation en vigueur et à l'établissement de 49 999 procès-verbaux d'infraction.

Au titre des mesures conservatoires, il a été procédé à la saisie sur le marché de divers produits pour une valeur de 159 millions de dinars et la fermeture administrative de 2 753 locaux commerciaux.

Par domaine d'intervention, les résultats enregistrés se présentent comme suit :

I- EN MATIERE DE CONTRÔLE DE LA CONFORMITE ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES

Les actions de contrôle ont été orientées principalement vers le secteur agro-alimentaire, suivi du secteur industriel et des services tels que retenus dans le programme d'action de la DGCERF au titre de l'année 2011.

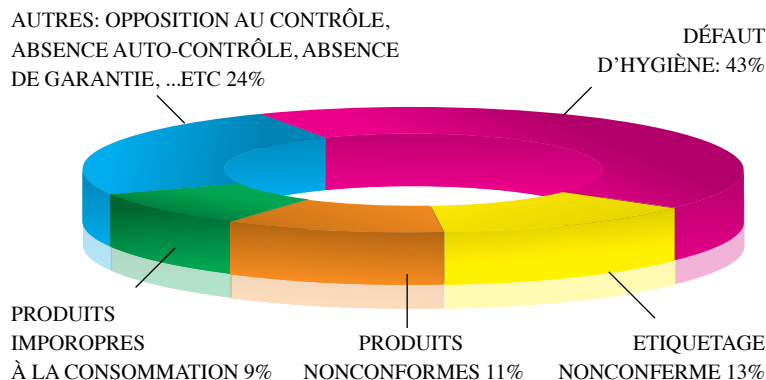
A ce titre, il a été enregistré 168 646 interventions donnant lieu à 18 404 infractions et à l'établissement de 17 605 procès-verbaux.

Au titre de mesures conservatoires, il a été procédé à la saisie de 509 300 tonnes de divers produits pour une valeur de 30 millions et la fermeture administrative de 1 011

locaux commerciaux pour des infractions liées à la commercialisation des produits ou services non conformes.

En ce qui concerne le contrôle aux frontières, les services de contrôle ont examiné 43 566 cargaisons ayant permis la constatation de 887 infractions et le refus d'admission de 660 cargaisons non conformes.

Les principales infractions relevées lors des opérations de contrôle de la conformité sur le marché et aux frontières sont réparties comme suit :



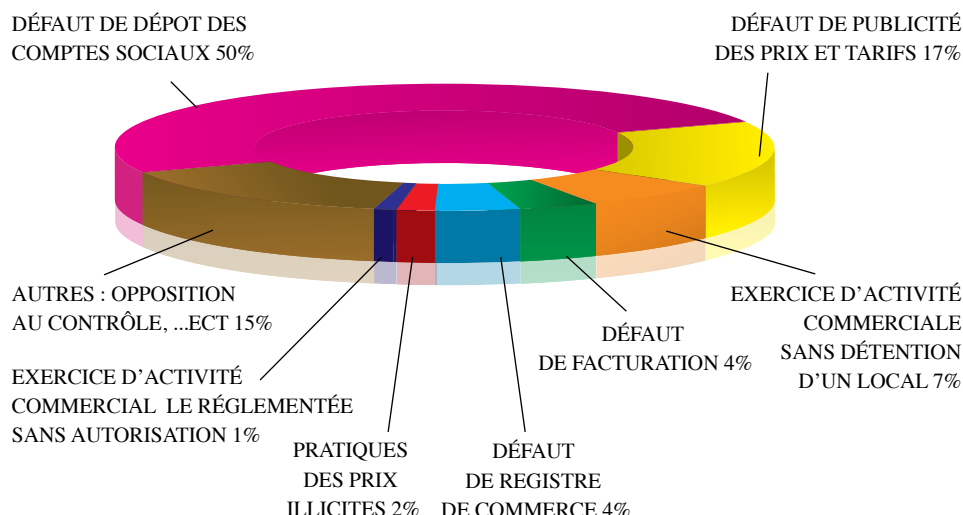
II- EN MATIERE DE CONTROLE DES PRIX ET DES PRATIQUES COMMERCIALES

Les actions de contrôle en la matière se sont soldées par 107 655 interventions qui ont permis la constatation de 39 381 infractions et l'élaboration de 32 394 procès-verbaux d'infraction.

En outre, il a été mis au jour des transactions commerciales sans factures pour un montant de 23,4 milliards de dinars, ainsi que la saisie de marchandises pour diverses infractions pour une valeur de 129 millions de dinars.

Aussi, il a été procédé à la fermeture de 1 742 locaux commerciaux liée à diverses infractions.

Les principales infractions relevées sont réparties par nature comme suit :



III- EVALUATION DE L'ACTION DE CONTROLE

Lors de ce premier semestre, les résultats de contrôle ont connu une baisse par rapport à ceux enregistrés durant la même période de l'exercice précédent, qui s'explique par l'orientation des services de contrôle vers les actions du suivi du marché et la sensibilisation des opérateurs économiques (contrôle en amont) que vers le contrôle répressif, notamment durant le premier trimestre 2011.



Bilan du Commerce extérieur

L'ENCADREMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET LA PROMOTION DES EXPORTATIONS HORS-HYDROCARBURES

Conformément au plan d'actions du secteur et en application des décisions du gouvernement pour ce qui touche à la mise en œuvre des accords commerciaux, ainsi que dans le cadre des programmes de coopération internationale initiés par le ministère des Affaires étrangères, le ministère du commerce a réalisé des actions importantes durant le premier semestre de l'année 2011.

Le renforcement des relations de coopération avec les partenaires étrangers

1. Au titre des relations commerciales bilatérales, le ministère du Commerce a participé durant le premier semestre de l'année 2011 aux travaux des commissions mixtes avec cinq (5) pays : l'Allemagne, le Vietnam, les Emirats arabes unis, l'Angola, le Lesotho, ainsi qu'à ceux de la task force avec la Corée du Sud.
2. Comme il a contribué à la discussion des projets d'accord de coopération économique engagés sous l'égide du ministère des Affaires étrangères avec quatre (04) pays : la Slovaquie, la Bulgarie, le Belarus et la République tchèque.
3. Le ministère du Commerce a reçu les délégations étrangères, dirigées par M. Jeannot KRECKE, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur du Luxembourg, du 2 au 4 janvier 2011, M. Paolo ROMANI, ministre italien de l'Economie, le 14 février 2011, M. Dato MUKHRIZ MAHATHIR, Vice-ministre malaisien de l'Industrie et du Commerce international, le 28 février 2011, M. Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, le 30 mai 2011, en marge du Forum économique algéro-français, et M. HUSUN TEKIN, Sous-Secrétaire d'Etat du ministère de l'Industrie et du Commerce turc, le 1^{er} juin 2011, venu pour assister à l'inauguration de la 44^e FIA, son pays étant l'invité d'honneur.
4. Par ailleurs, et dans le cadre du développement de la coopération commerciale avec nos différents partenaires, M. Larskare LEGERNES, Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie d'Oslo (Norvège), M. LECOURTIER, Directeur général d'UBI-France, M. Youarab EL QODHAT, Directeur à l'Entreprise de développement des projets économique (JEDCO) de Jordanie ont été reçus au ministère du Commerce, respectivement, le 18 janvier 2011, le 14 mars 2011, et le 7 avril 2011.
5. M. Mustafa BENBADA, ministre du Commerce, a effectué une visite officielle au Sénégal du 23 au 27 février 2011 pour assister à l'inauguration de la Foire internationale de Dakar (FIDAK), l'Algérie étant l'invitée d'honneur.
6. Le ministère du Commerce a contribué à l'organisation du Forum économique algéro-français tenu à Alger les 30 et 31 mai 2011 qui a vu la participation de 380 entreprises algériennes et de 160 entreprises françaises, ainsi qu'aux travaux du Forum d'affaires algéro-portugais qui se sont déroulés à Alger le 3 avril 2011.
7. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord d'association Algérie-Union européenne, et conformément à la décision du Conseil d'association, l'Algérie a présenté une requête, en octobre 2010, pour demander la révision du calendrier de démantèlement tarifaire des produits industriels et la modification

des concessions tarifaires pour les produits agricoles et agro-industriels. A ce titre, les deux parties ont tenu jusqu'ici six (6) rounds de consultations informelles.

8. Le ministère du Commerce a participé à la 6^e session du dialogue économique entre l'Algérie et l'Union européenne qui s'est tenue à Bruxelles le 26 mai 2011. Cette session a été consacrée à un échange d'informations entre les deux parties couvrant différents sujets d'actualité intéressant les deux partenaires, entre autres, la problématique de la flambée des prix internationaux des produits alimentaires de base.
9. En application des décisions des autorités algériennes, les délégués algériens ont pris part aux travaux de la 14^e réunion du groupe de travail Pan-Euromed sur les règles d'origine consacrée à la modification et la simplification des règles d'origine Pan-Euro-méditerranéennes.
10. Le ministère du Commerce a participé aux travaux de la réunion préparatoire de la 10^e Conférence ministérielle Euromed Commerce prévue au cours du 4^e trimestre 2011. Aussi, il a participé à la 1^{re} réunion des points focaux chargés de la gestion du Mécanisme de facilitations des échanges et de l'investissement. Ce service en ligne spécialisé dans la publication des informations économiques et commerciales et sur l'investissement au profit des opérateurs économiques euro-méditerranéens sera mis en place par les services de la Commission européenne la fin de l'année 2011.
11. La mise en œuvre du programme d'assistance technique du Centre du commerce international (CCI) a permis :
 - la formation d'une trentaine de conseillers à l'export (CTAP) dans le cadre du programme EnACT ;
 - la réalisation d'un séminaire de formation au profit d'une centaine de femmes entrepreneurs aux techniques du commerce en ligne (23 juin 2011) ;
 - l'organisation de la participation des artisans au salon « Maison et Objets » à Paris et d'une exposition itinérante en Espagne et en Allemagne.
12. Dans le cadre du Programme d'appui à la facilitation du commerce en Algérie avec l'Union européenne (FACICO), une formation au profit des cadres du ministère du Commerce et d'ALGEX portant sur l'utilisation du logiciel relatif à l'impact des concessions tarifaires a été dispensée par un expert du CCI.
13. Le ministère du Commerce a tenu en son siège plusieurs réunions de coordination avec les secteurs économiques concernés par la préparation des discussions de la liste négative des produits importés de la Grande Zone arabe de libre-échange (GZALE). Aussi, Monsieur le Secrétaire Général du ministère du Commerce a participé, au nom de Monsieur le ministre, aux travaux de la 87^e Session du Conseil économique et social de la Ligue des Etats arabes (CES), qui ont eu lieu durant la période allant du 2 au 5 mai 2011 au siège de la Ligue des Etats arabes au Caire (Egypte).
14. Au titre des négociations des critères des règles d'origine dans le cadre de la GZALE, le ministère du Commerce a pris part aux travaux de la 19^e réunion du Comité technique des règles d'origine arabes qui ont eu lieu du 14 au 16 juin 2011 au siège de la Ligue des Etats arabes au Caire (Egypte). Cette rencontre a été précédée de deux réunions préparatoires de coordination au siège du ministère du Commerce avec les secteurs économiques concernés.
15. Dans le cadre des travaux du groupe de travail mixte algéro-tunisien, le protocole sur les règles d'origine a été finalisé.
16. Monsieur le Ministre du Commerce a reçu le ministre du Commerce et du Tourisme tunisien, en visite officielle en Algérie. L'objet de la rencontre a porté notamment sur le renforcement des échanges commerciaux entre les deux pays en perspective de la mise en œuvre de l'Accord commercial préférentiel.

L'intégration à l'économie mondiale

17. Au titre du dossier relatif à l'accession de notre pays à l'OMC, le ministère du Commerce prépare la tenue de la

11^e réunion du Groupe de travail de l'OMC, notamment la participation à la désignation du Président du groupe, et les travaux de révision du rapport du Groupe de travail.

18. Dans le cadre de la sensibilisation sur l'accession à l'OMC, l'Assemblée populaire nationale, en collaboration avec le ministère du Commerce, ont organisé, le 8 juin 2011 à la résidence Djenane El-Mithak, une journée d'étude parlementaire sur le thème « L'Algérie et l'OMC : enjeux et perspectives ». Outre les allocutions de Monsieur le président de l'Assemblée populaire nationale et de Monsieur le ministre du Commerce, des communications ont été présentées par M. Alejandro JARA, Directeur général adjoint de l'OMC, par M. Fawaz AL-ALAMY AL-HASANI, ancien Vice- Ministre saoudien du Commerce et de l'Industrie, par M. Vu DUNG, Représentant permanent du Vietnam auprès de l'Office des Nations unies et des Organisations internationales à Genève et par l'ambassadeur Idriss JAZAÏRI, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations unies et des Organisations internationales en Suisse. A cette occasion ont été présentées, notamment, les expériences de l'accession de l'Arabie Saoudite et du Vietnam ainsi que les contraintes et les enseignements à tirer du processus d'accession de l'Algérie.

19. Dans le cadre de l'actualisation de la base des données sur laquelle s'appuie la délégation algérienne lors des négociations bilatérales, une étude d'impact sur l'offre tarifaire révisée a été engagée au mois de juin 2011. Cette étude vise à obtenir une analyse de l'évolution récente des principales filières de l'industrie nationale afin d'identifier les familles de produits qui revêtent une importance particulière.

L'encadrement du Commerce extérieur et la promotion des exportations hors-hydrocarbures

20. Conformément aux dispositions du décret exécutif n° 89-10 du 10 mars 2010 fixant les modalités de suivi

des importations sous franchise des droits de douane dans le cadre des accords de libre-échange, les services concernés du ministère du Commerce ont assuré le suivi et le traitement de 21 394 dossiers. Sur cette base, 20 789 dossiers ont bénéficié de la franchise des droits de douane.

21. Monsieur le ministre du Commerce a présidé la première réunion du Comité de suivi du commerce extérieur tenue le 27 avril 2011. Lors de cette réunion, il a été procédé à l'examen du bilan des échanges commerciaux et du bilan des demandes de franchise des droits de douane octroyés dans le cadre des accords de libre-échange.

22. En application des conclusions du Sommet de la tripartite, tenu le 28 mai 2011, Monsieur le ministre a procédé à l'installation d'un Comité tripartite chargé de formuler des propositions de mesures pour le renforcement des incitations publiques aux exportations hors hydrocarbures. Ce comité a tenu quatre réunions de travail qui ont abouti à l'élaboration de propositions de mesures pour le renforcement des incitations publiques aux exportations hors hydrocarbures.

23- Dans le cadre du dispositif incitatif de promotion des exportations hors hydrocarbures, les services du ministère du Commerce ont poursuivi le traitement des dossiers des opérateurs économiques éligibles à l'octroi des aides de l'Etat au titre du Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE).

24- Il a été procédé à la mise en œuvre de la première tranche du programme de participation de l'Algérie aux foires et expositions à l'étranger (Salon spécialisé Fruit Logistica de Berlin, la Foire internationale de Dakar, Exposition spécifique à Niamey, Foire internationale de Damas).

25- Le deuxième projet de coopération avec l'Agence française de développement (AFD), relatif au renforcement des capacités exportatrices des entreprises algériennes, financé par la partie française, est entré en phase avancée de démarrage.



La Chambre algérienne de commerce et d'industrie

UN CADRE DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION



Les actions programmées pour l'année 2011 visent, d'une manière générale, la relance des activités des organes élus, notamment les Commissions techniques, d'une part, et la mise à la disposition de l'entreprise des informations économiques à travers l'organisation d'actions d'animations et de rencontres entre les communautés d'affaires à l'effet de faciliter et de contribuer au développement de l'entreprise sur le plan national ainsi que son intégration dans la sphère économique internationale, d'autre part.

Les actions prévues pour le premier semestre 2011 ont été réalisées dans leur ensemble.

I- Activités des Organes élus

- Le Président a accordé plusieurs audiences à de nombreuses personnalités (ambassadeurs, représentants de Chambres de commerce et d'institutions étrangères et a représenté la CACI dans des rencontres organisées par des institutions régionales telles que l'Union des chambres de commerce, d'industrie et de l'agriculture des pays arabes, l'Association des chambres de commerce des pays de la Méditerranée, la chambre de commerce franco-arabe...
 - L'Assemblée générale s'est réunie en session ordinaire le 17 février 2011 et a examiné et adopté le Bilan des activités de la CACI de l'année 2010 et le programme d'actions de l'année 2011.
- Aussi, il a été procédé à cette occasion à l'élection des huit (08) présidents des Commissions techniques.

-Le Conseil de la CACI s'est réuni en session ordinaire le 23 mai 2011 et a examiné différents points, en particulier la situation financière et les activités de la CACI. Aussi, il a été procédé officiellement à l'installation des huit (08) Commissions techniques.

II- En matière de coopération

La CACI a organisé plusieurs manifestations visant le rapprochement entre les communautés d'affaires nationales et étrangères dans le but d'examiner et de rechercher les opportunités d'affaires. Ainsi, la CACI a :

- Organisé la 12^e session du Conseil d'affaires algéro-turc à Istanbul du 2 au 5 mai 2011.
- Participé à l'organisation du Forum d'affaires Algérie-France les 30 et 31 mai 2011 à Alger.
- Participé aux réunions de la Commission d'éligibilité au titre du FSPE.
- Organisé une journée d'étude portant sur le thème « L'économie et les opportunités d'investissement et d'échange avec la Malaisie » en collaboration entre la CACI et l'ambassade de Malaisie à Alger le 28 février 2011 à l'hôtel Sheraton, Alger.
- Organisé une journée économique algéro-thaïlandaise le 7 juin 2011 à Alger.
- Organisé un Forum d'affaires algéro-vietnamien le 27 février 2011 à Alger.
- Organisé la visite d'une délégation d'hommes d'affaires portugais conduite par la CCI arabo-portugaise à Alger et à Oran du 12 au 17 mars 2011.

III- En matière d'animation et d'information

La CACI a organisé en collaboration avec le ministère de l'Industrie de la PME et de la Promotion de l'investissement le Salon national inversé de la sous-traitance (SANIST) du 25 au 28 avril 2011.

Les objectifs du SANIST sont d'ordre macro et micro-économique et s'inscrivent dans le cadre des orientations des pouvoirs publics visant la promotion, le développement et la protection de la production nationale.

Aussi, la CACI a organisé le Salon des industries agro-alimentaires (DJAZAGRO) et participé à la Foire internationale d'Alger qui a eu lieu du 1^{er} au 6 juin 2011.

Par ailleurs, la CACI a organisé plusieurs journées d'informations ; à titre indicatif une journée sur la loi de finances 2011 et d'autres thèmes.

Dans le domaine de l'information, la CACI a poursuivi son programme de consolidation de son système d'information visant son renforcement et sa liaison avec les Chambres de commerce et d'industrie de wilayas.

Les publications périodiques (revue Mutation, Bourse des affaires et la lettre d'information de la CACI) sont éditées d'une manière régulière et il a été procédé à l'actualisation et à la mise à jour du code des investissements sur la base des nouvelles dispositions prévues par la loi de finances 2011.

IV- En matière de formation

La CACI assure la formation de plus de 1 500 stagiaires dans différentes filières et a organisé durant le premier semestre 2011 plus de dix (10) cycles de formation de courte durée à l'endroit des gestionnaires et chefs d'entreprises.

Ces formations de courte durée visent à améliorer les capacités managériales des chefs d'entreprises.

La CACI poursuit la mise en œuvre du programme d'actions 2011 adopté et approuvé par l'Assemblée générale lors de sa session ordinaire du 17 février 2011.

Bilan des activités d'ALGEX durant le premier semestre 2011

UN PORTAIL ÉLECTRONIQUE POUR GÉNÉRALISER L'INFORMATION ÉCONOMIQUE



Durant le 1^{er} semestre de l'année 2011, les activités de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur se sont articulées autour de la promotion des exportations hors hydrocarbures par l'assistance et le soutien aux exportateurs, conformément aux missions dévolues à l'Agence.

Cet article regroupe les principales actions prises en charge durant cette période dans l'ordre suivant :

I- Collecte & diffusion de l'information

Notre principal métier en tant qu'institution publique est la mise à disposition des opérateurs économiques d'informations sur les procédures et les formalités relatives au commerce extérieur et en particulier aux exportations hors hydrocarbures à travers les différents moyens et supports d'information mis en place par l'Agence pour répondre aux besoins des opérateurs.

Nos sources d'informations sont fiables et diverses ; certaines sont collectées auprès des institutions nationales, des organismes étrangers et de nos partenaires, d'autres sont prélevées des réseaux d'informations, des bases de données, des revues et des ouvrages, nationaux et internationaux.

Après traitement systématique des données pour les besoins de conduite d'études et d'élaboration de dossiers d'informations, la diffusion de l'information se fait à travers les différents moyens et supports de communication mis en place par l'Agence pour répondre aux besoins des entreprises à savoir :

- Dar El Moussadder (un espace approprié pour l'information commerciale).

- La Revue & la Lettre d'Algex.
- Autres publications (dépliants, notes, guides, répertoire, rapports, fiches et recueils).
- Site Web d'Algex.
- Téléphone, fax, email

Durant les six premiers mois de l'année en cours, Algex a réalisé des ouvrages, des études, des notes et des dossiers disponibles pour nos lecteurs, cités ci-après :

1. L'édition du n° 8 de la revue d'Algex « Le Forum du commerce extérieur » plus d'un numéro spécial Salon de l'exportation.
2. l'édition de la lettre d'Algex (n° 45 à 53 plus un numéro spécial Salon).
3. L'élaboration d'études statistiques et de rapports périodiques sur le commerce extérieur de l'Algérie.
4. L'élaboration d'une note mensuelle sur l'impact de l'accord d'association de l'Algérie avec l'UE sur les exportations algériennes hors hydrocarbures.
5. L'élaboration d'une note périodique sur l'impact de l'accord de la GZALE sur les exportations algériennes hors hydrocarbures.
6. L'élaboration d'une note de conjoncture hebdomadaire sur les produits boursiers.
7. La conception d'un guide pratique sur les différentes étapes à suivre pour une opération d'exportation.

Portail national d'informations commerciales

Conformément à l'instruction de Monsieur le Premier Ministre relative à la création d'un portail d'informations commerciales au niveau de l'Agence Algex en vue d'assurer un meilleur suivi du commerce extérieur, un cahier des charges pour la mise en place de

ce « Portail » a été finalisé durant ce semestre.

II- Journées d'information, ateliers et rencontres

La mise à niveau des opérateurs économiques s'inscrit dans les principales missions d'Algex, aussi bien des entreprises exportatrices que ses propres cadres.

A cet effet, un certain nombre de journées d'information ont été organisées par l'Agence durant les six premiers mois de l'année en cours au bénéfice des exportateurs et des différents intervenants du commerce extérieur, relatives aux thèmes suivants :

- Le forum algéro-américain, en collaboration avec la Chambre algéro-américaine de commerce et d'industrie.
- La préparation au Salon MEDFEL, en collaboration avec l'organisateur du Salon.
- Sensibilisation à la participation au Salon des fruits et légumes de Londres.
- Une journée d'information sur le Forum algéro-français.
- Les fondamentaux de l'export, dédié aux femmes et aux jeunes entrepreneurs, en collaboration avec l'Association SEVE et le Programme EnACT.
- Un point de presse sur la tenue de la 3^e édition du Salon de l'exportation « Djazair Export ».
- Une assemblée générale pour la création d'un réseau de conseillers à l'export.
- Deux journées d'information d'évaluation de l'impact de la nouvelle réglementation de l'UE (ICS) sur les exportations algériennes.

Par ailleurs, l'Agence a contribué aux journées de sensibilisation au métier de l'export par :

- La participation aux Assises nationales du commerce.
- La participation aux Assises régionales du commerce au siège de la wilaya d'Oran.
- L'animation de journées d'informations régionales (Biskra, Guelma et Tlemcen) sur le dispositif de promotion et de diversification des exportations hors hydrocarbures.

- Contribution aux travaux du comité de pilotage et au démarchage des entreprises pour le Forum algéro-français

III- Accompagnement des exportateurs aux Foires et manifestations économiques et commerciales :

Pour accompagner au mieux les opérateurs économiques dans leur participation aux Foires et manifestations nationales et internationales durant ce semestre, l'Agence assure le démarchage des entreprises et participe à plusieurs manifestations, tant au niveau national qu'international, pour assurer une assistance permanente aux côtés des opérateurs.

➤ Au niveau national

- Organisation de la 3^e édition du Salon algérien de l'exportation « Djazair Export », du 2 au 5 Juin 2011.
- Participation aux :
 - Salon international de l'agriculture et des industries agroalimentaires – Biskra du 20 au 24 février 2011.
 - Salon international des productions et santé animale (SIPSA) Alger, du 18 au 21 mai 2011.

➤ Au niveau international

- Salon des fruits et légumes de Berlin (Allemagne), « Fruit Logistica », du 9 au 11 février 2011.
- Foire internationale de Dakar (Sénégal) du 24 février au 3 mars 2011.
- Exposition spécifique de produits algériens à Niamey (Niger) du 22 avril au 1^{er} mai 2011.

IV- PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES COMITES ET COMMISSIONS

- Travaux de la Commission d'éligibilité au titre du FSPE.
- Travaux du Comité de pilotage du programme EnACT.
- Travaux du Comité de suivi du commerce extérieur.
- Travaux du Comité du groupe ad hoc intersectoriel chargé de l'évaluation des critères régissant les règles d'origine contenues dans le protocole n° 6 de l'Accord d'association.

- Travaux du groupe de travail tripartite, animé par le secteur du Commerce, dont l'objectif est d'améliorer les conditions du commerce transfrontalier.
- Travaux du Comité des foires et salons à l'étranger.
- Travaux du Comité chargé du Trophée export (Algex est membre du jury).

V- RELATIONS DE COOPERATION

↘ Accueil de délégations et personnalités étrangères au siège d'Algex.

↘ Participation aux travaux de la Commission mixte algéro-vietnamienne à Alger.

↘ Conventions et accords de coopération avec les organismes homologues étrangers :

- Soumission, à la DGCE, d'un projet finalisé de Mémoire d'entente entre Algex et le Fonds saoudien pour le développement (FSD) en janvier 2011.
- Soumission, à la DGCE, d'un projet de Mémoire d'entente entre Algex et son homologue du Kowrit en janvier 2011.
- Signature d'une convention de coopération et d'un programme annuel de travail entre Algex et le Centre tunisien de promotion des exportations (CEPEX), le 2 juin 2011.
- Signature d'une lettre d'intention entre Algex et UBIFRANCE dans le cadre du programme de coopération financé par l'AFD.

↘ Projets de coopération technique

1- Programme de facilitation du commerce « FACICO »

- Mise en œuvre des d'actions de formation et d'assistance technique proposées par Algex :
Finalisation du cahier des charges pour la mise en place du portail d'informations commerciales.
- Mise en place d'une plateforme d'échange d'informations commerciales entre Algex et les CCI régionales.
- Assistance à l'élaboration d'un guide pratique pour l'exportateur.

Formations sur :

- L'identification des sources d'informations commerciales sur les marchés extérieurs et traitement de l'information.
- L'évaluation de l'impact des accords de libre-échange sur le commerce extérieur de l'Algérie.
- la création d'un entrepôt de données au niveau d'Algex.

2- Programme de renforcement des capacités commerciales des pays arabes « EnACT »

- Participation à la réunion du Comité de pilotage du programme.
- Appui à la mise en place d'un Centre d'informations commerciales au sein d'Algex.
- Elaboration d'une étude sur les potentialités algériennes à l'export.

V- FORMATIONS ET STAGES PRATIQUES

Participation des cadres aux formations

1. Formations assurées par le programme FACICO :

- élaboration d'un guide pratique pour l'exportateur ;
- traitement de l'information commerciale ;
- évaluation de l'impact des accords de libre-échange sur le commerce extérieur de l'Algérie ;
- la création d'un entrepôt de données au niveau d'Algex.

2. Autres formations :

- Les pratiques réglementaires des marchés publics.
- Elaboration d'un cahier des charges.
- Le tarif douanier et la fiscalité.
- La communication institutionnelle.



Bilan d'activité du 1^{er} semestre 2011 centre algérien du contrôle de la qualité et d'emballage

DES LABORATOIRES MODERNES POUR MIEUX PROTÉGER LE CONSOMMATEUR

I - INTRODUCTION

Le bilan d'activité du centre algérien du contrôle de la qualité et d'emballage, réalisé au titre du premier semestre de l'année 2011, réparti à travers ses structures, s'est appuyé sur le programme tracé à cet effet et s'articule autour des principaux points suivants :

- Prise en charge par les laboratoires de tous les besoins exprimés par l'ensemble des directions du commerce en ce qui concerne le contrôle analytique des produits prélevés sur le marché et aux frontières. Ce volet important en termes de protection du consommateur nécessite une mise à jour régulière des techniques d'analyses, un approvisionnement continu des laboratoires en produits chimiques et divers consommables ainsi qu'une formation adéquate au profit des techniciens en place. La division technique, en charge de ces aspects, en collaboration avec d'autres structures, s'attelle également à la poursuite du programme d'unification des méthodes d'analyses et de maintenance des équipements.
- Poursuite de la démarche visant l'accréditation du Laboratoire régional d'Alger et de Constantine entrant dans le cadre du projet FACICO.
- Poursuite des activités liées à la promotion de la qualité des produits et services à la vulgarisation des textes régissant la qualité et le développement des relations intersectorielles ainsi que la gestion des dossiers relatifs aux autorisations d'ouverture de laboratoires de contrôle de la qualité et aux autorisations d'importation ou de fabrication de produits toxiques ou présentant un risque particulier.
- Poursuite du programme relatif à la promotion des emballages et la constitution de bases de données pour asseoir un contrôle qualitatif fiable.

- Poursuite de la réalisation du programme d'investissement et de développement en accordant un intérêt particulier au projet de réalisation du Laboratoire national d'essais des produits industriels dont la réalisation a débuté au mois de janvier 2009.

II- ACTIVITE DE LA DIVISION TECHNIQUE

Durant le premier semestre de l'année 2011, les laboratoires de la répression des fraudes du CACQE ont analysé **5 492** échantillons provenant des services extérieurs du ministère du Commerce (directions de commerce de wilaya) et couvrant l'ensemble du territoire national.

Ces contrôles qui concernent en majorité les produits alimentaires, ont touché aussi bien les analyses microbiologiques que les analyses physico-chimiques.

Les analyses microbiologiques ont révélé que 21% des échantillons sont non conformes aux normes ou aux règlements en vigueur.

Les produits les plus incriminés sont par ordre d'importance décroissant sont : les eaux et boissons, les produits carnés, les laits et produits laitiers, sucreries, les céréales et dérivés.

Les analyses physicochimiques ont révélé 19% d'échantillons non conformes.

Les produits les plus incriminés classés par ordre d'importance décroissant sont :

- les laits et produits laitiers, les conserves, les produits carnés, œufs et produits dérivés, les eaux et boissons, les fruits secs, les cafés, les vinaigres et produits d'assaisonnement, graisses, aliments de bétail, les produits d'entretiens ménagers et d'automobiles ainsi que les produits cosmétiques.

AUTRES ACTIVITES TECHNIQUES

- L'approvisionnement continu des laboratoires du CACQE en produits chimiques, milieux de culture, verrerie et autres consommables et pièces de rechange des équipements.
- Participation à l'installation du comité miroir relatif l'ISO 26000 : Responsabilité sociétale - une démarche de sensibilisation a été initiée au niveau de l'IANOR par le biais d'une communication ;
- installation du directeur du nouveau laboratoire CACQE de Tindouf en présence du wali et du directeur du commerce.

FORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen « Facilitation du commerce » FACICO, le CACQE a bénéficié au cours de ce premier semestre des actions suivantes :

- Accompagnement des laboratoires régionaux d'Alger et de Constantine à la démarche d'accréditation.
- Mission effectuée en France par trois responsables qualité dans le cadre de l'assistance technique P3A.
- Formation effectuée au profit des techniciens de laboratoires sur les techniques d'analyse des résidus de pesticides ; les techniques d'analyse des additifs et contaminants et les techniques d'identification des types de corps gras.
- Formation sur les essais sur les appareils électrodomestiques.
- Formation sur la norme de référence ISO/CEI 17025.
- Assistance par le projet FACICO au développement de la métrologie et de la maintenance des appareils scientifiques et techniques de laboratoire. Ceci en appui au processus d'accréditation des laboratoires en cours, notamment celui d'Alger et de Constantine.

III- ACTIVITE DE LA DIVISION CONTROLE ET PROMOTION DE LA QUALITE

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, l'activité de la Division Contrôle et Promotion de la qualité

durant le premier semestre 2011 se sont articulées autour des axes suivants :

1. La prise en charge, conformément au décret exécutif n° 02-68 du 06/02/2002, des dossiers relatifs à l'ouverture et l'exploitation des laboratoires d'analyse de la qualité : 19 décisions d'ouverture.
2. La prise en charge, conformément au décret exécutif n° 97-254 du 08/07/1997, des dossiers relatifs aux demandes d'autorisations préalables à la fabrication et à l'importation des produits toxiques ou présentant un risque particulier : 363 décisions.
3. La prise en charge, conformément au décret exécutif n° 97-37 du 14/01/97, des dossiers relatifs aux demandes d'autorisations préalables à la fabrication, à l'importation, au conditionnement ou à la commercialisation sur le marché national des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle : 448 décisions.
4. La prise en charge des prélèvements de produits industriels effectués par les directions de commerce de wilaya au titre de la répression des fraudes en vue de la vérification de la qualité de ces produits mis sur le marché.
5. La collaboration intersectorielle dans le domaine de la qualité avec les différents départements ministériels, notamment le ministère de l'Agriculture et du Développement rural dans le cadre des études de dossiers de demande d'accord préalable et des autorisations administratives des établissements de fabrication et de vente en gros des médicaments à usage vétérinaire et le ministère des Ressources en eaux dans le cadre de la Commission permanente des eaux minérales demande de concession d'exploitation ;
6. La participation aux réunions de coordination regroupant les Directions du commerce, Chambre de commerce et d'industrie, Centre national du registre du commerce, opérateurs économiques, associations de protection du consommateur.
7. La participation aux travaux des comités techniques de l'IANOR pour l'élaboration des normes : 107 normes examinées et adoptées.

8. La participation aux travaux des comités particuliers de l'IANOR dans le cadre de la certification des produits en vue de l'obtention de la marque Tedj.
9. L'assistance technique à divers opérateurs économiques dans le cadre de la promotion et l'amélioration de la production nationale, notamment la réglementation des produits alimentaires, l'hygiène, l'étiquetage, les additifs.
10. L'organisation et la participation aux journées d'étude, séminaires et campagne de sensibilisation en direction des consommateurs.

IV-ACTIVITE DE LA DIVISION ETUDES ET DEVELOPPEMENT

La division étude et développement (DED) a pour missions principales la gestion et la réalisation des projets d'équipements confiés au centre, le développement et la mise à niveau des infrastructures, l'acquisition des équipements d'analyses scientifiques au profit des laboratoires ainsi que la gestion et le développement de la documentation et de l'outil informatique.

Le CACQE compte actuellement 19 laboratoires opérationnels répartis à travers le territoire national. Vingt (20) projets de laboratoires sont en cours de réalisation dans le cadre du programme de soutien à la croissance économique. Ces projets sont implantés dans les wilayas suivantes : Bouira, Tissemsilt, Batna, Souk Ahras, Médéa, Djelfa, Laghouat, El Oued, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar, Aïn Témouchent, Blida et M'sila.

La réalisation de ces laboratoires a été récemment décentralisée au profit des wilayas concernées, sauf pour les projets de Batna et Tissemsilt dont les taux d'avancement des travaux avoisinent respectivement les 95% et 55%.

Le CACQE a aussi bénéficié d'un programme de construction de nouveaux sièges pour les laboratoires opérationnels. Les laboratoires concernés sont : Sétif, Annaba, Saïda et Béjaïa. La réalisation de ces structures a été également décentralisée à l'exception du projet de Béjaïa dont le taux d'avancement a atteint les 80%.

Programmes d'équipement également en cours de réalisation

- Projet de réalisation du laboratoire d'essai des produits industriels : la réalisation de ce projet dont les travaux ont atteint les 60% renforcera le dispositif déjà existant et dont les missions essentielles porteront sur le contrôle de conformité des produits industriels aux normes en vigueur. Ce qui va permettre également de contribuer à la lutte contre les produits industriels contrefaits dont les effets néfastes sur l'économie ainsi que sur la santé et la sécurité des consommateurs sont considérables. Ce laboratoire est implanté au niveau de la nouvelle ville de Sidi Abdallah.

- Projet de réalisation du nouveau siège de la Direction générale du CACQE.
- Projet de réhabilitation des laboratoires de Tiaret et Nâama.
- Acquisition d'équipements scientifiques et techniques au profit des laboratoires. L'appel d'offres relatif à ce projet interviendra au cours de cette année.
- Acquisition d'équipements informatiques et extension du réseau intranet. L'appel d'offres sera lancé incessamment.

En renforcement aux activités de contrôle et de promotion de la qualité et en appui au développement de la recherche scientifique, le CACQE gère un fonds documentaire de :

- 700 ouvrages techniques et scientifiques ;
- 40 mémoires de fin d'études
- 33 guides d'inspection ;
- 50 CD-ROM

Mise à jour et diffusion régulière des textes réglementaires ayant trait à la qualité des biens et services et gestion du site Web.



Bilan des inscriptions au registre du commerce 1^{er} semestre 2011

287 538 INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE

Le bilan du 1^{er} semestre 2011 s'est traduit par 287 538 inscriptions au registre du commerce entre immatriculations nouvelles, modifications, radiations et réimmatriculations, détaillées comme suit :

- 140 516 immatriculations ou créations de nouvelles entreprises, dont 133 195 personnes physiques et 7 321 personnes morales ou sociétés.
- 110 381 radiations ou cessations d'activités, dont 95,4% concernant les personnes physiques et 4,6% pour les sociétés.
- 36 633 modifications pour diverses raisons, opérées essentiellement par les personnes physiques (81,3% du total).

I- ETAT DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE - 1^{er} SEMESTRE 2011

Les inscriptions au registre du commerce, comme le montre le tableau suivant, sont constituées en majeure partie des immatriculations qui sont de l'ordre de :

- 49,65% du total des inscriptions des personnes physiques ;
- 37,95% du total des inscriptions des personnes morales.

Par ailleurs, il est à remarquer que la part des personnes morales dans le total des inscriptions est en régression par rapport à la même période de l'année 2010 (9,7%).

Cette proportion est de 6,71% du total des inscriptions, contre 93,29% pour les personnes physiques.

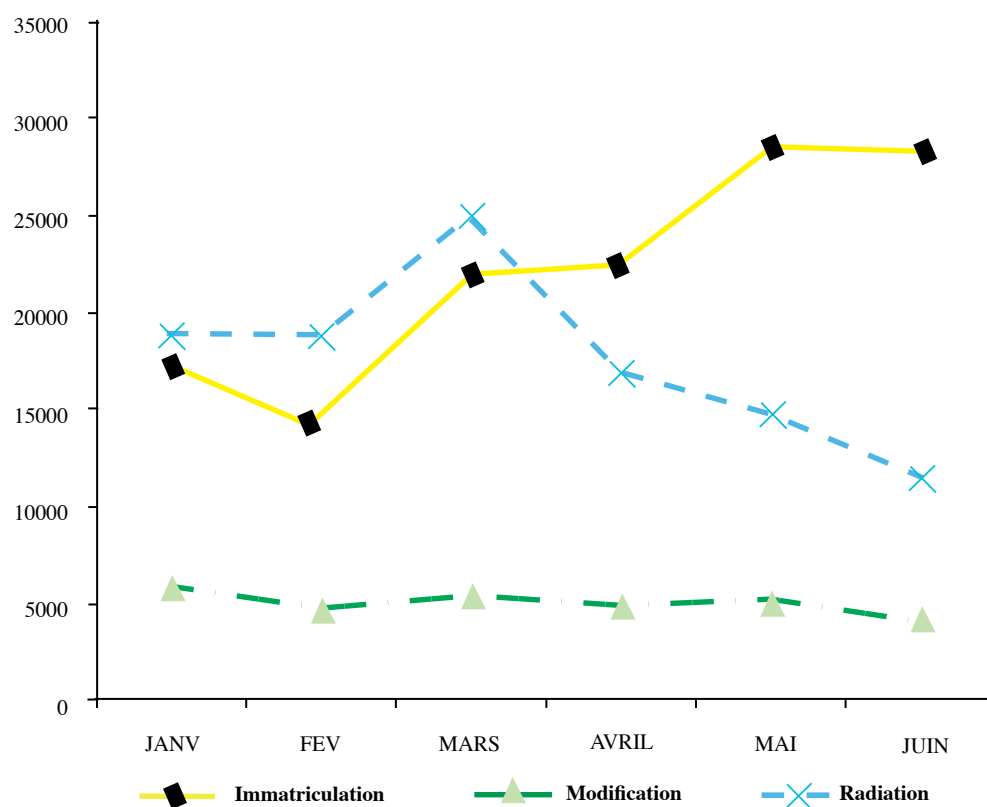
NATURE	PERSONNES PHYSIQUES			PERSONNES MORALES		
	NOMBRE	% par rapport au total P.Ph.	% par rapport au total gén*.	NOMBRE	% par rapport au total P.Mo.	% par rapport au total gén*.
IMMATRIC.	133 195	49,65	46,32	7 321	37,95	2,55
MODIFICATION	29 789	11,11	10,36	6 844	35,48	2,38
RADIATION	105 262	39,24	36,61	5 119	26,53	1,78
REIMMATRIC.	0	0	0	8	0,04	0,003
TOTAL	268 246	100	93,29	19 292	100	6,71

(*)Total général: 287 538 inscriptions, toutes natures confondues.

II. EVOLUTION MENSUELLE DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE - 1^{er} SEMESTRE 2011

Personnes physiques

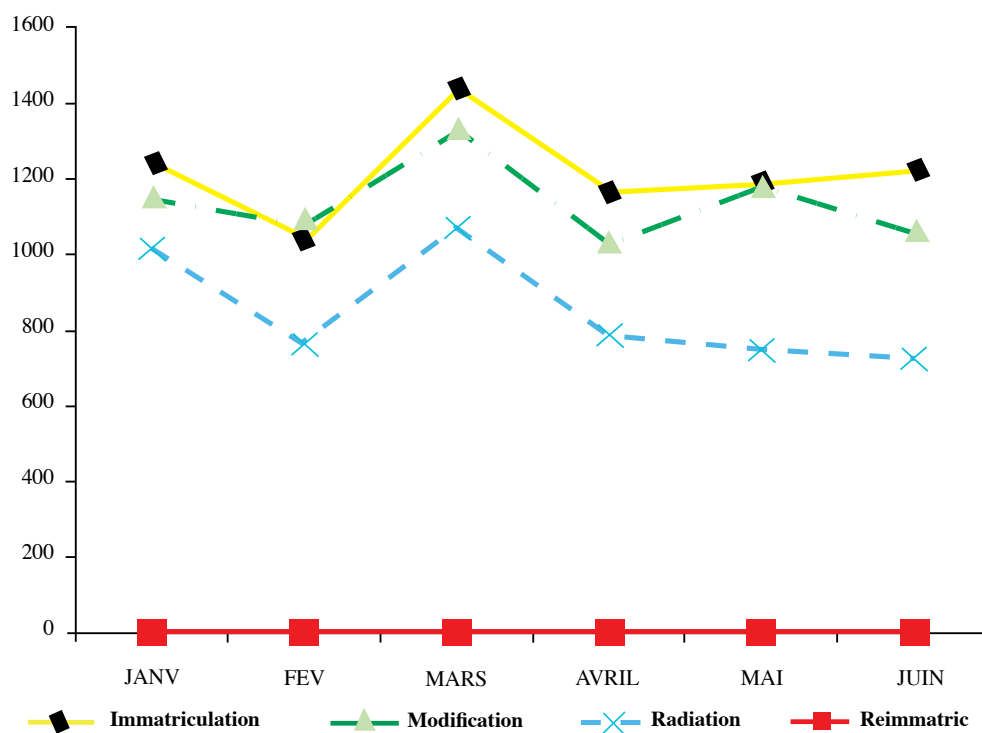
NATURE D'INSCRIPTION	INSCRIPTIONS MENSUELLES						TOT/ 1 ^{ER} SEMESTRE
	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	
IMMATRICULATIONS	17 291	14 004	22 230	22 439	28 710	28 521	133 195
MODIFICATIONS	5 733	4 622	5 404	4 839	5 028	4 163	29 789
RADIATIONS	18 759	18 638	24 866	16 807	14 652	11 540	105 262
TOTAL	41 783	37 264	52 500	44 085	48 390	44 224	268 246



Remarque : la comparaison des courbes retraçant les inscriptions met en évidence la part importante des immatriculations et les radiations. Celles-ci ont connu durant les trois premiers mois un même parcours (régression au mois de février et hausse au mois de mars). Contrairement aux immatriculations, les radiations ont continué à régresser pour être à un niveau bas au mois de juin.

Personnes morales

NATURE D'INSCRIPTION	INSCRIPTIONS MENSUELLES						TOT/ 1 ^{ER} SEMESTRE
	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	
IMMATRICULATIONS	1 248	1 054	1 437	1 167	1 184	1 231	7 321
MODIFICATIONS	1 150	1 094	1 332	1 028	1 179	1 061	6 844
RADIATIONS	1 018	767	1 069	788	749	728	5 119
REIMMATRICULATIONS	2	2	2	0	0	2	8
TOTAL	3 418	2 917	3 840	2 983	3 112	3 022	19 292



Remarque : La représentation graphique des inscriptions qui est en dents de scie traduit la fluctuation enregistrée durant les quatre premiers mois. Néanmoins, la tendance s'est pratiquement linéarisée pour les immatriculations et les radiations durant la période allant de mai à juin.

III. VARIATION DU NOMBRE DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE 1^{er} SEMESTRE 2010/1^{er} SEMESTRE 2011

Comparativement aux réalisations du premier semestre 2010, il y a eu une hausse de 69,7% du nombre global des inscriptions au registre du commerce, soit 75,4% pour les personnes physiques et 16,9% pour les personnes morales. La hausse concerne particulièrement la poursuite des radiations opérées dans le cadre des facilitations introduites dans la mi-juillet 2010.

SITUATION COMPARATIVE DU VOLUME DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE 1^{ER} SEMESTRE 2010 ET 1^{ER} SEMESTRE 2011

NATURE	PERSONNES PHYSIQUES			PERSONNES MORALES			TOTAL (PER.P + PER.M)		
	S1 /2010	S1 /2011	EVOL.	S1 /2010	S1 /2011	EVOL.	S1 /2010	S1 /2011	EVOL.
IMMATR.	86 503	133 195	54%	6 802	7 321	7,6%	93 305	140 516	50,6%
REIMMA.	0	0	0%	6	8	33,3%	6	8	33,3%
MODIF.	29 409	29 789	1,3%	6 878	6 844	-0,5%	36 287	36 633	1%
RAD.	37 015	105 262	184,4%	2 816	5 119	81,8%	39 831	110 381	177,1%
TOTAL	152 927	268 246	75,4%	16 502	19 292	16,9%	169 429	287 538	69,7%

La comparaison des inscriptions entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2010 fait ressortir les éléments suivants :

Le nombre des inscriptions, toutes natures confondues, a augmenté de 69,7% :

- Personnes physiques: 75,4%
- Personnes morales : 16,9%

Les variations du nombre des inscriptions entre les deux semestres sont détaillées comme suit :

1- Personnes physiques

Le nombre des immatriculations qui représente 49,7% du total des inscriptions enregistre une hausse de 54%.

Le nombre de modifications représentant 11,1% du total enregistre une hausse de 1,3%.

Le nombre de radiations, représentant 39,2%, a augmenté de 184,4%.

2- Personnes morales

Le nombre des immatriculations, qui représente 38% du total des inscriptions, est en hausse de 7,6%.

Le nombre de modifications, représentant 35,5% du total, est en régression de -0,5%.

Le nombre de radiations, représentant 26,5%, enregistre une hausse de 81,8%.

IV. SITUATION DU TISSU ECONOMIQUE AU 30/06/2011

En ce qui concerne le tissu économique, ce dernier s'est accru durant le premier semestre 2011. C'est ainsi que le nombre total des commerçants a atteint, à fin juin 2011, 1 451 112 dont 1 324 231 personnes physiques représentant 91,3% et 126 881 personnes morales, représentant 8,7% du total.

Globalement, et par rapport à la fin 2010, il y a eu une augmentation du nombre de commerçants inscrits de 43 663 (+3%), soit un taux appréciable en termes de création d'entreprises.

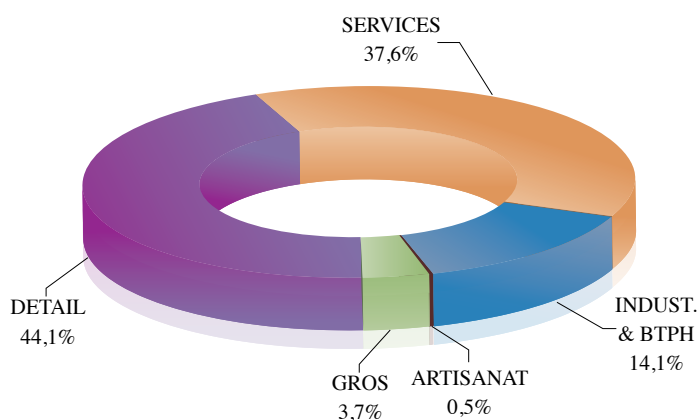
La wilaya d'Alger demeure la plus importante eu égard à son tissu économique constitué de 146 371 opérateurs personnes physiques, soit 11,05 % du total et 41 448 personnes morales (32,67%). Elle est suivie d'Oran avec 64 925 commerçants, de Sétif avec 63 482 commerçants et de Tizi Ouzou avec 59 211 commerçants.

Quant à la répartition par secteur d'activité et par rapport à fin 2010, il y a eu les augmentations suivantes :

- Services : +57 442 commerçants, soit 11,3%.
- Production industrielle/BTPH et artisanale : +4.396 commerçants, soit 1,6%.
- Import-export : +1 505 commerçants, soit 4,4%.
- Commerce de gros : +380 commerçants, soit 0,6%.
- Commerce de détail : -12 667 commerçants, soit -2%.

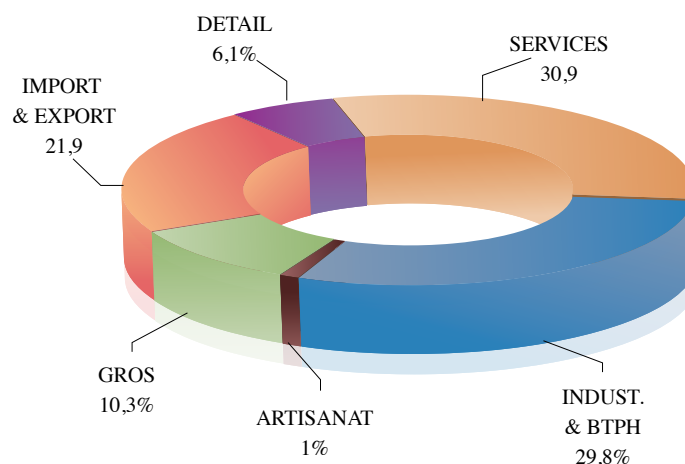
Concernant les personnes physiques, 44,1% du total des commerçants sont inscrits dans les secteurs du commerce de détail, 37,6% dans les services, 14,1% dans la production industrielle et le BTPH, 3,7% dans le commerce de gros et 0,5% dans la production artisanale.

**REPARTITION DES COMMERÇANTS INSCRITS
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE AU 30/06/2011
- PERSONNES PHYSIQUES-**



S'agissant des personnes morales, 30,9% du total sont inscrites dans les services, 29,8% dans la production industrielle et le BTPH, 21,9% dans le secteur de l'import-export, 10,3% dans le commerce de gros, 6,1% dans le secteur commerce de détail et enfin 1% en production artisanale.

**REPARTITION DES COMMERÇANTS INSCRITS
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE AU 30/06/2011
- PERSONNES MORALES-**



La répartition par nationalité se présente comme suit :

Le nombre des commerçants étrangers est passé de 8 309 à fin 2010, à 8 440 au 30 juin 2011 (1 893 personnes physiques et 6 547 personnes morales), soit une hausse de 1,57%.

Pour les personnes physiques

La majeure partie des commerçants étrangers inscrits au registre du commerce en Algérie sont de nationalité tunisienne (584, soit 30,85%) et marocaine (432, soit 22,82%) ; dans une moindre proportion, nous retrouvons les nationalités suivantes : syrienne (339), égyptienne (132), palestinienne (118), chinoise (110) et française (36).

Pour les personnes morales

Les nationalités des gérants étrangers de sociétés les plus nombreuses sont : française (1 17, soit 20,12% du total), syrienne (801, soit 12,23%), chinoise (635, soit 9,70%).

V. DEPOT LEGAL DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010

Au 31 juillet 2011, 15 824 sociétés ont procédé au dépôt légal des comptes sociaux, soit un taux de 15,2% par rapport au nombre de sociétés inscrites au registre du commerce et assujetties à cette obligation. Ce taux est faible en dépit des efforts fournis par les antennes locales du CNRC et en deçà des prévisions escomptées.

Les résultats de cette opération répartis par wilaya montrent que les taux des dépôts les plus élevés varient entre 25% et 39% pour les wilayates : Illizi, El Bayadh, Tindouf, Tamanrasset, Sétif, Ghardaïa, Bordj Bou Arréridj, Tébessa et Batna.



Bilan Safex Activité foires et salons 1^{er} semestre 2011

DES ESPACES D'EXPOSITION DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE PROMETTEUR

Enclenchée dès l'année 1999, la relance de l'activité des foires et des salons ne cesse de connaître une croissance continue depuis ce temps.

En effet, le nombre d'événements organisés au Palais des expositions et ailleurs en Algérie ne dépassait pas la vingtaine durant la première moitié des années 1990.

Non seulement le nombre d'événements a sensiblement augmenté, passant à une moyenne annuelle de 60 expositions spécialisées et générales en moyenne au Palais des expositions (et près d'une centaine dans tout le pays), mais également la profession a enregistré plus d'une trentaine de PME qui se sont lancées dans ce créneau qui continue chaque jour d'accueillir de nouveaux venus.

Cette dynamique est tout à fait normale si l'on sait que l'activité foires et salons reste le précurseur privilégié de toute relance économique.

Et les réformes introduites dans notre économie depuis 1999 expliquent largement ce regain d'intérêt pour les foires et salons car ils constituent les premiers espaces naturels de promotion des produits et services.

Aussi l'activité du premier semestre 2011 à la Safex en ce domaine confirme-t-elle, encore une fois, cette tendance lourde marquant la croissance et la relance économique.

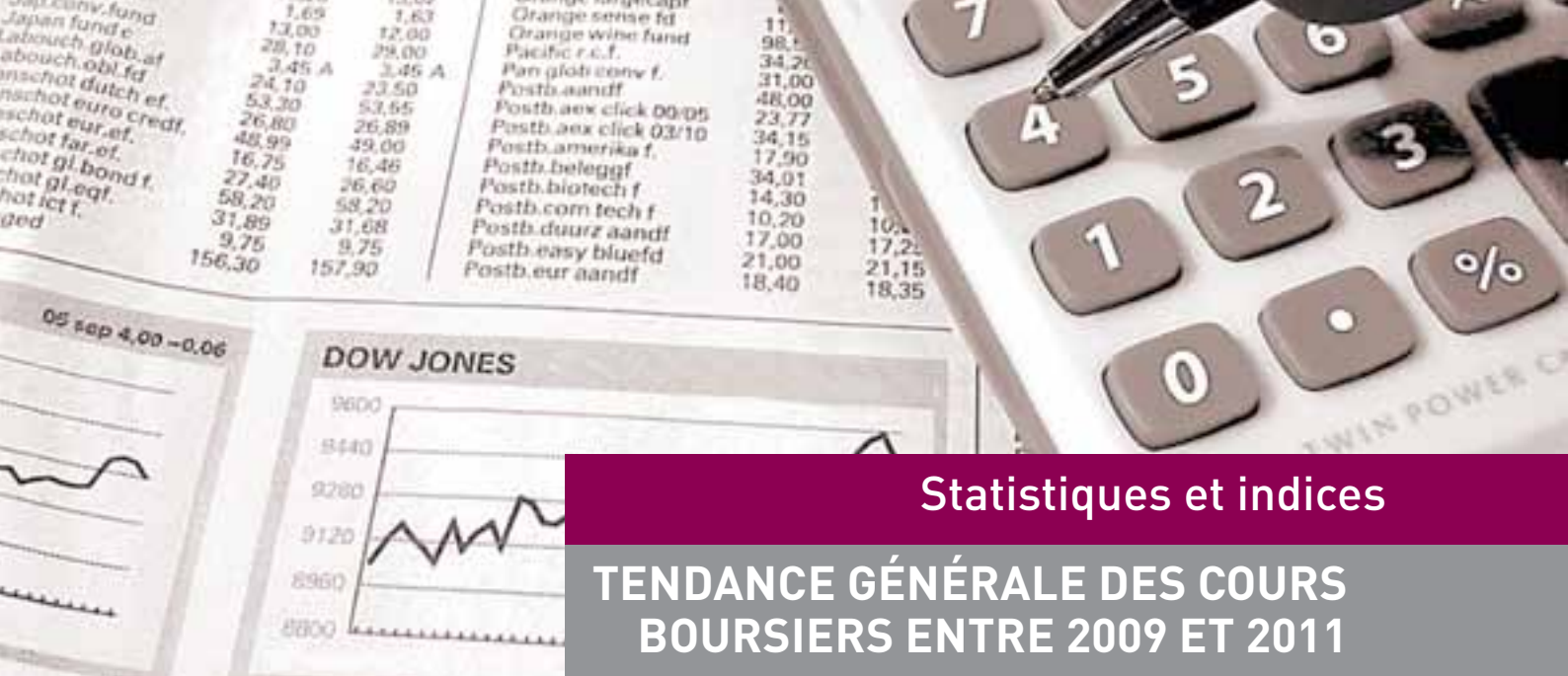
En effet, pas moins de 48 événements étaient programmés cette année par la Safex ou en partenariat avec des tiers organisateurs dont près de 50% ont déjà été réalisés à fin juin 2011.

L'ensemble des événements programmés dans ce cadre prévoient la réalisation de quelques 153 109 m² d'exposition, toutes formes confondues (salons Safex, salons en partenariat, salons régionaux ou foires générales).

Au 30 juin 2011, ce programme a été réalisé déjà à hauteur de 68%, ce qui augure de meilleurs résultats, sachant le nombre de salons restant à réaliser durant le 2^e semestre 2011.

En termes de nombre d'exposants (indice qui rend compte de l'intérêt des entreprises pour l'événementiel en tant que vecteur de promotion), les prévisions annuelles sont de 2 275 exposants alors que les réalisations au 30 juin marquent déjà le taux de 67% (1 527 exposants ayant participé aux foires et salons tenus durant cette période).

Les détails figurant sur les tableaux joints donnent une meilleure idée non seulement sur la variété, la richesse et l'opportunité des thématiques professionnelles traitées par les foires et salons, mais également sur les modes de partenariat multiformes que la Safex a créés et développés avec ses partenaires, qu'ils soient organisateurs résidents ou non résidents.



Statistiques et indices

TENDANCE GÉNÉRALE DES COURS BOURSIERS ENTRE 2009 ET 2011

Les prix des matières premières agricoles poursuivent en 2011 leur ascension des derniers mois de l'année 2010. Cette pression à la hausse des prix alimentaires mondiaux est la conséquence des tendances lourdes entre l'offre et la demande au niveau mondial.

Les principaux facteurs ayant induit cette situation sont :

1. la détérioration des récoltes à cause des conditions météorologiques défavorables (sécheresse inédite en Russie et des inondations en Australie...) ;
2. la baisse de l'offre des produits agricoles et l'augmentation de la consommation mondiale ;
3. le recul du dollar ;
4. le regain d'intérêt des investisseurs pour les matières premières agricoles, notamment dans la production des biocarburants (éthanol...).

En définitive, les cours moyens des principaux produits agricoles ont atteint au premier semestre 2011 leur plus haut niveau, tel que présenté ci-après :

U:USD/T

Produits	1 ^{er} semestre 2010 (1)	1 ^{er} semestre 2011 (2)	Evolution (%) (2/1)	Variation (2-1)
Blé tendre	209,10	350,65	+36	+141,55
Blé dur	325,53	409,42	+26	+83,89
Maïs	270,86	321,14	+19	+50,28
Riz	515,53	491,97	-5	-23,56
Huile de tournesol	580,49	706,41	+22	+125,92
Huile de soja	926,88	1 076,45	+16	+ 149,57
Huile de palme	943,00	1 164,27	+23	+211,27
Café Robusta	2 064,48	2 539,65	+23	+475,17
Café Arabica	4 911,48	6 116,66	+25	+1 205,18
Sucre blanc	732,60	701,70	-4	-30,90
Sucre roux	624,77	604,96	-3	-19,81

ÉVOLUTION DES COURS BOURSIERS DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES ANNÉES 2010 ET 2011 (6 PREMIERS MOIS)

U:USD/T

Production	Pays	Premier semestre 2010 (1)	Premier semestre 2011 (2)	Evolution (%) (2/1)	Variation (2-1)
Blé (FOB)					
Tendre	France*	209,10	350,65	67,69	141,55
Dur					
CWAD n° 1	Canada*	374,90	459,34	22,52	84,44
CWAD n° 2	Canada*	300,20	413,24	37,65	113,04
HRW n° 2	Chicago*	301,50	355,68	17,97	54,18
Maïs (FOB)					
Bordeaux	France*	277,20	331,29	19,51	54,09
3 YC	USA *	242,90	301,84	24,27	58,94
Riz (FOB)					
White 25% BKN	Vietnam*	343,33	439,58	28,03	96,25
White 100% A	Thaïlande*	604,00	569,67	-5,68	-34,33
Oléagineux					
Tournesol	Argentine*	520,00	248,71	-52,17	-271,29
	France*	1346,70	1621,83	20,43	275,13
Soja	Brésil*	999,40	1261,65	26,24	262,25
	Argentine*	955,00	1436,17	50,38	481,17
	USA*	431,90	531,54	23,07	99,64
Canola/Colza	France*	-	1971,67	-	-
	Allemagne*	291,20	283,18	-2,75	-8,02
Huile de palme	France*	143,70	361,18	151,34	217,48
	Malaisie*	943,00	1164,27	23,46	221,27
Café (FOB)					
Robusta	Londres	-	1 708,33	-	-
	France**	1 846,79	2 485,72	34,60	638,93
	New-York**	1 970,62	2 593,58	31,61	622,96
Arabica	New York	4 031,11	5 563,43	38,01	1 532,32
	New York**	4 715,19	6 304,86	33,71	1 589,67
	France**	4 856,51	6 223,32	28,14	1 366,81
	Brésil**	3 428,15	5 432,20	58,46	2 004,05
	Colombie**	4 927,28	6 506,26	32,05	1 578,98
Sucre (FOB)					
Blanc	Londres	643,80	715,65	11,16	71,85
	Londres**	-	823,52	-	-
Roux	New York	582,23	612,07	5,13	29,84
	New York**	551,15	585,95	6,31	34,80

NB: (*) Prix à terme (**) Prix spot

Remarque : Une tendance générale à la hausse des cours boursiers durant le premier semestre 2011, comparés la même période de l'année 2010.

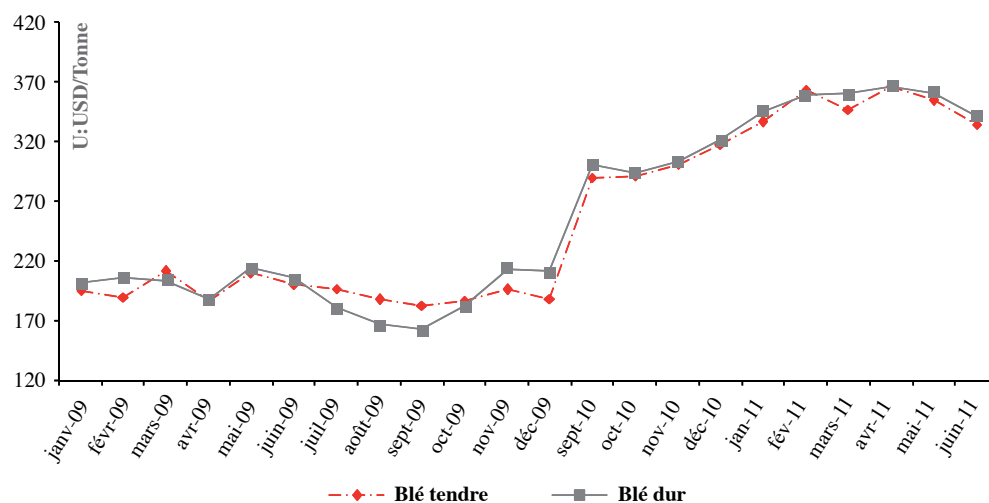
ÉVOLUTION DE LA POUDRE DE LAIT ET DE LA MGLA DURANT LES PREMIERS SEMESTRES DES ANNÉES 2010 ET 2011

U:USD/T

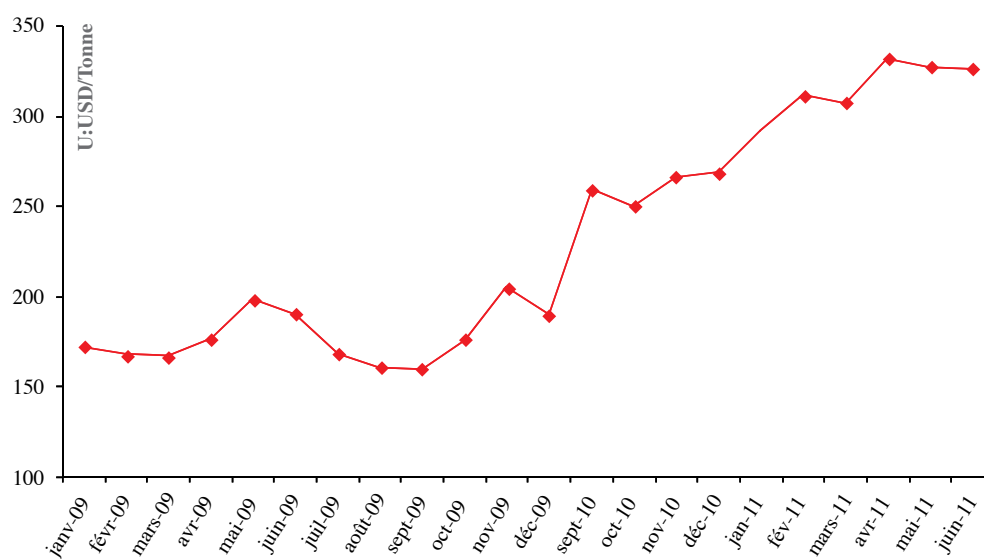
Poudre de lait	Premier semestre 2010 (1)	Premier semestre 2011 (2)	Evol. (%) (2/1)	Variation (2-1)
Poudre de lait 0%	2 894	3 571	23	677
Poudre de lait 26%	3 107	3 843	24	736
MGLA	4 667	6 214	33	1547

GRAPHES

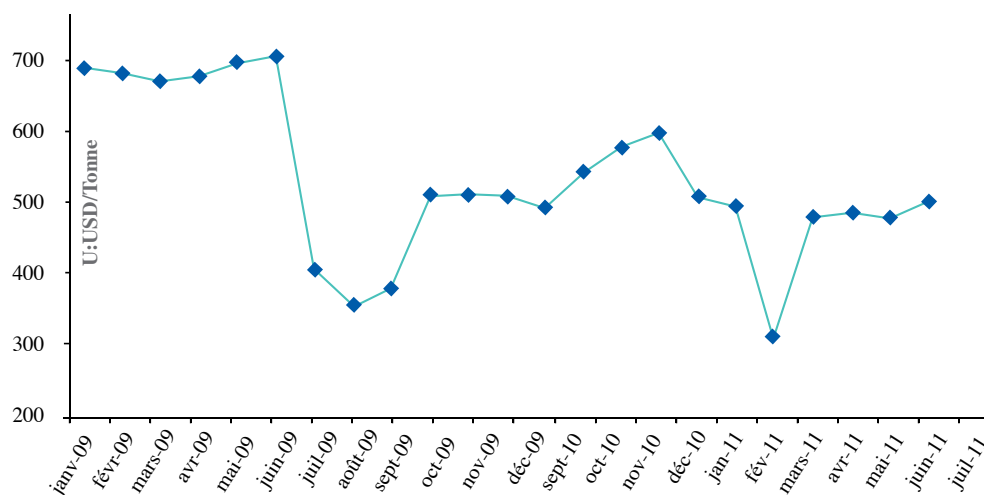
1- Les blés (dur et tendre)



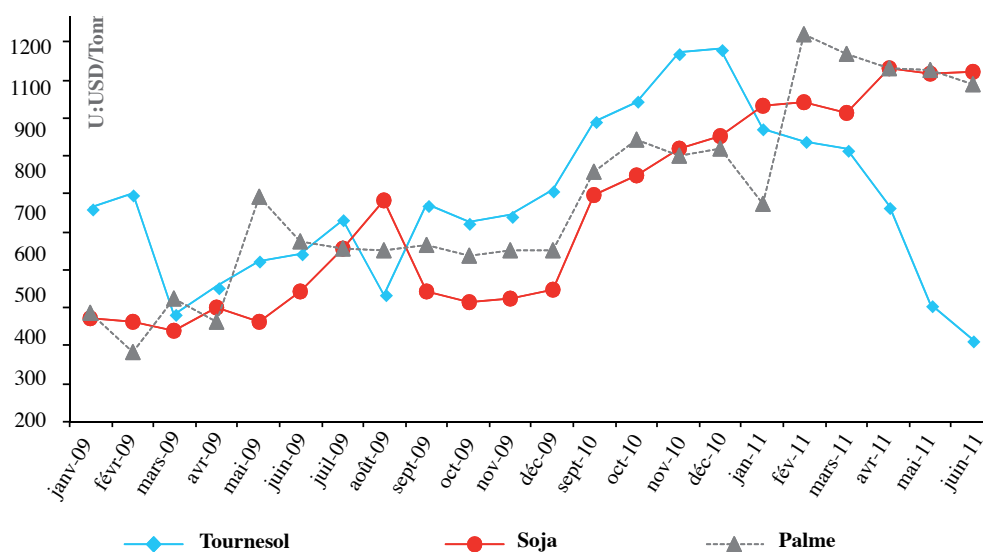
2- Le maïs



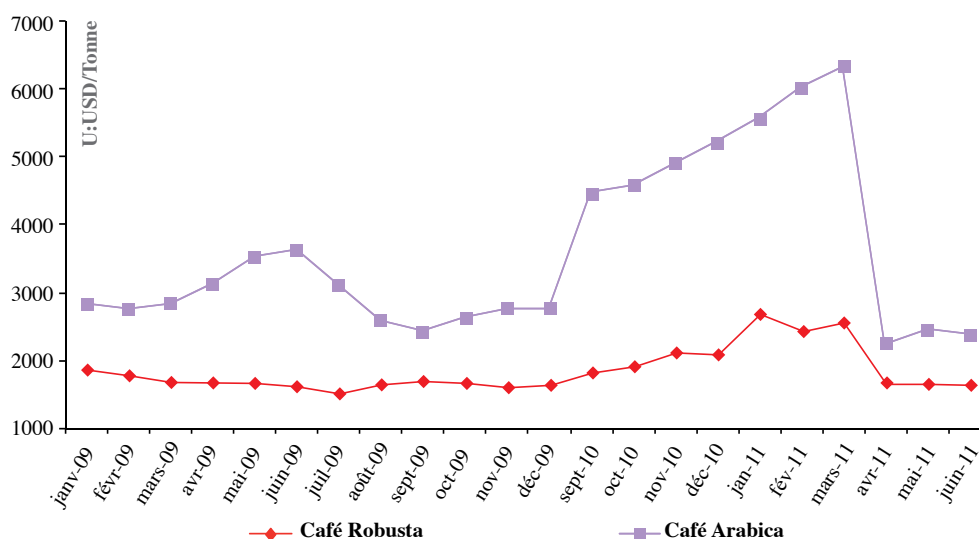
3- Le riz



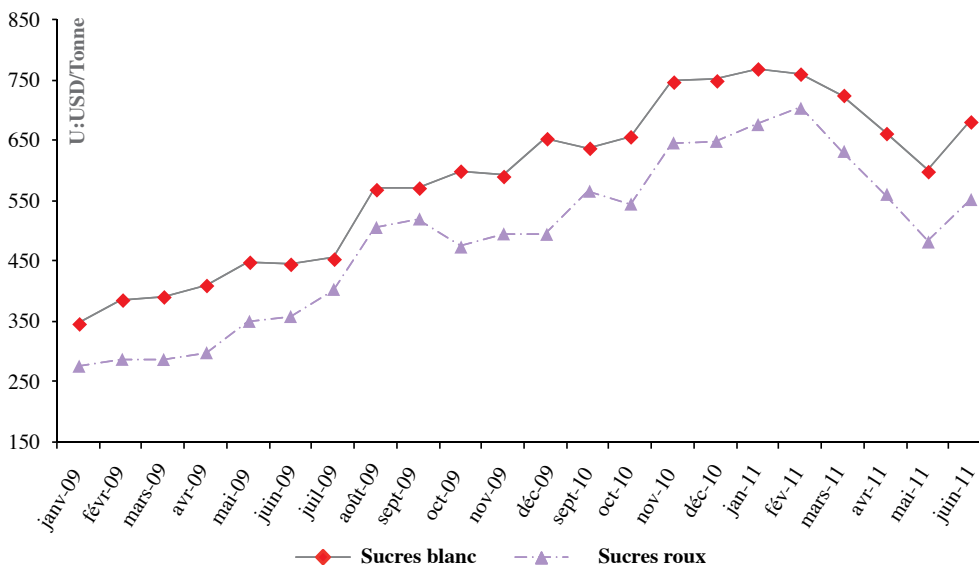
4- Les oléagineux (Tournesol, Soja, Palme)



5- Café (robusta et arabica)



6- Les sucres (blanc et roux)



IMPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE

Les importations des produits alimentaires de large consommation, faisant l'objet d'un suivi par les services concernés du ministère du Commerce (matières premières, produits d'épicerie, légumes, fruits et viandes) dans le cadre des approvisionnements du marché, se sont présentées, durant le premier semestre 2011, à la hausse pour la majorité des groupes de produits et ce, malgré les augmentations des prix relevés sur les marchés extérieurs.

Les données du tableau ci-après font ressortir dans la structure des importations du premier semestre 2011 que la majorité des produits ont réalisé des taux supérieurs aux 50% des quantités importées en 2010. Ainsi, le marché local est approvisionné en produits alimentaires de base régulièrement et en quantités suffisantes.

Par groupe de produits, la structure des importations du premier semestre 2011 par rapport à celles réalisées en 2010 est la suivante :

- Matières premières : de 53% à 93%
- Produits d'épicerie : de 36% à 148%
- Légumes et fruits frais : de 55% à 71%
- Viandes rouges congelées et réfrigérées et poissons congelés : de 42% à 58%.

A noter que les principales matières premières destinées à l'industrie agro-alimentaire sont assurées en grande partie par les importations alors que pour les autres groupes de produits le marché est approvisionné par des produits issus, essentiellement, de la production locale, complété par des importations d'appoint pour assurer la couverture de la demande nationale sans cesse en croissance, notamment pour les viandes rouges congelées, les fruits et certains produits d'épicerie...

Les données détaillées relatives aux évolutions des cours boursiers et des importations durant le premier semestre 2011 sont présentées en annexe.



IMPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE

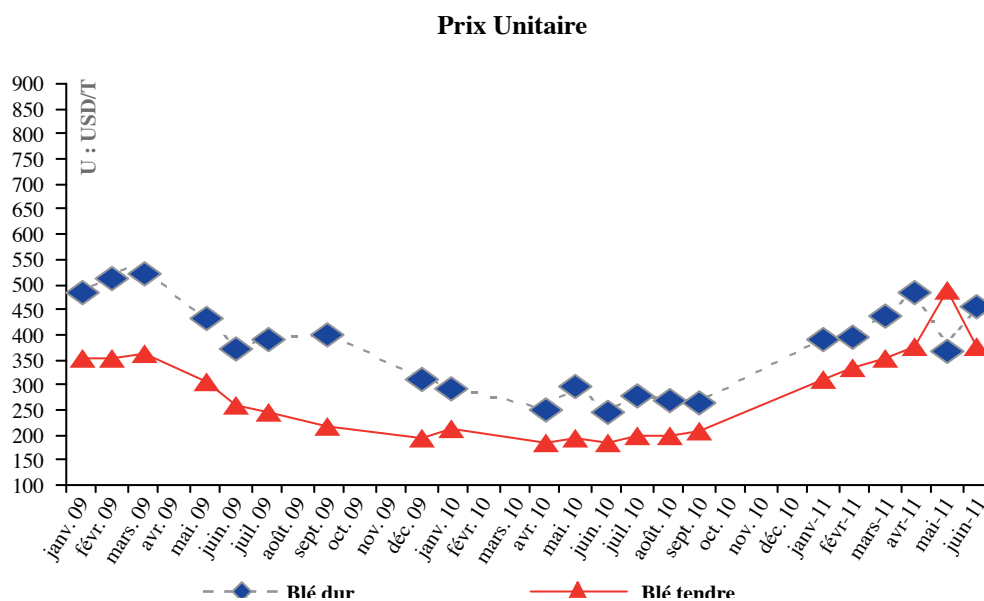
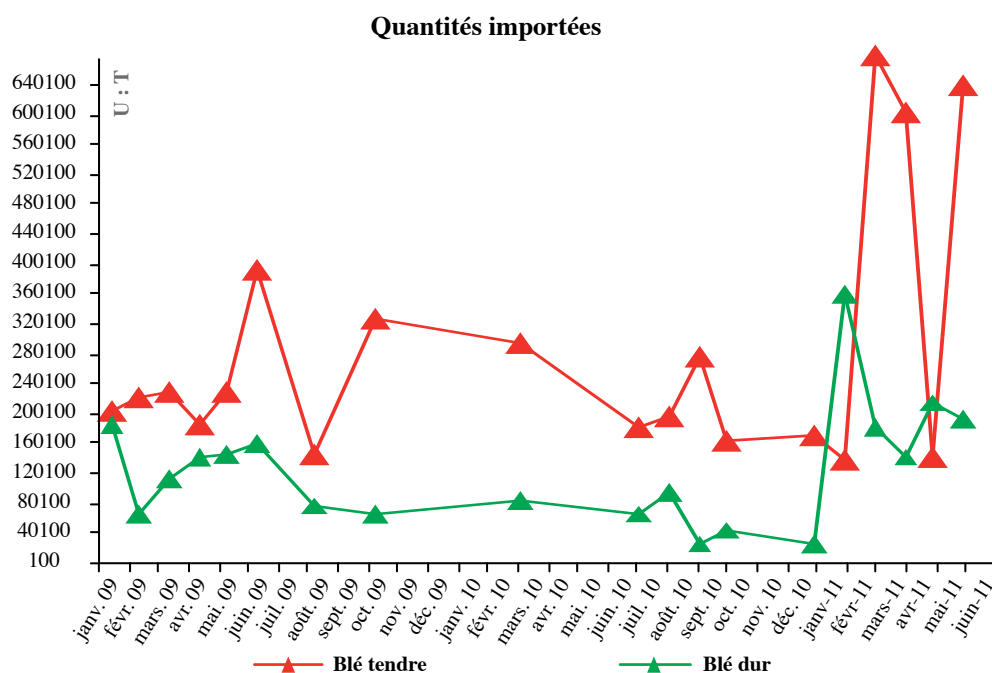
POSITION TARIFAIRE	D.D [%]	TVA [%]	LIBELLE	ANNEE 2009			ANNEE 2010			ANNEE 2011		
				POIDS (T)	VALEUR		POIDS (T)	VALEUR		POIDS (T)	VALEUR	
					DA	USD		DA	USD		DA	USD
Légumes secs												
07131090	15	7	Pois secs	3 304	141 040 895	1 941 285	9 582	401 707 150	5 398 135	648	30 505 375	420 821
07132090	5	7	Pois chiches	53 575	3 624 287 266	49 884 668	60 365	4 394 149 434	59 048 517	29 850	2 624 278 201	36 201 937
07133190	5	7	Haricots secs	50 634	3 496 995 456	48 132 650	58 484	3 854 596 641	51 798 028	32 598	2 411 000 672	33 259 772
07133290												
07133390												
07133990												
07134090	5	7	Lentilles	60 555	3 753 644 508	51 665 165	82 238	5 907 403 015	79 383 606	43 679	3 330 484 956	45 944 055
Légumes frais												
07032000	30	7	Ail	11 679	335 483 206	4 617 584	10 352	457 990 658	6 154 478	5 930	284 898 423	3 930 174
Fruits frais												
08081000	30	17	Pommes	118 388	4 978 461 506	68 523 549	113 551	4 931 730 976	66 272 533	80 104	3 709 059 638	51 166 511
08030010	30	17	Bananes	179 577	6 309 777 748	86 847 784	204 092	7 714 204 514	103 663 390	112 014	6 201 415 304	85 548 565
08061000	30	17	Raisins frais	2 366	103 460 890	1 424 035	1 726	70 277 797	944 393	834	38 325 419	528 698
08055000	30	17	Citrons	1 310	38 200 424	525 791	33	1 581 623	21 254	7	327 578	4 519
Fruits secs												
1202	30	17	Arachides	57 084	2 116 649 975	29 133 572	46 847	1 831 359 678	24 609 802	20 159	813 072 751	11 216 339
08132000	30	17	Pruneaux secs	7 245	507 987 442	6 991 946	6 869	521 293 032	7 005 133	2 621	183 463 978	2 530 888
0802	30	17	Amandes décortiquées	8 339	989 611 789	13 621 022	6 209	1 108 629 105	14 897 742	4 067	692 425 670	9 552 013
08062000	30	17	Raisins secs	9 990	416 971 259	5 739 190	8 631	465 911 652	6 260 915	3 566	207 820 727	2 866 889
08131000	30	17	Abricots secs	1 567	233 079 123	3 208 102	141	24 831 573	333 686	694	119 138 752	1 643 520
Viandes et poissons												
0201	30	Tab	Viandes bovines fraîches ou réfrigérées	1 333	424 211 265	5 838 842	4 265	1 391 660 901	18 701 123	2 494	968 930 245	13 366 402
0202	30	Tab	Viandes bovines congelées	60 898	12 074 108 205	166 188 035	52 317	10 946 992 125	147 105 531	21 936	4 851 210 524	66 922 473
0303	30	7	Poissons congelés	10 860	936 341 978	12 887 804	8 789	779 040 568	10 468 746	3 998	574 574 142	7 926 248
0306	30	7	Crustacés congelés	950	210 330 393	2 894 989	932	214 909 108	2 887 943	567	136 238 005	1 879 404

ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS DES ANNÉES 2009-2010-2011

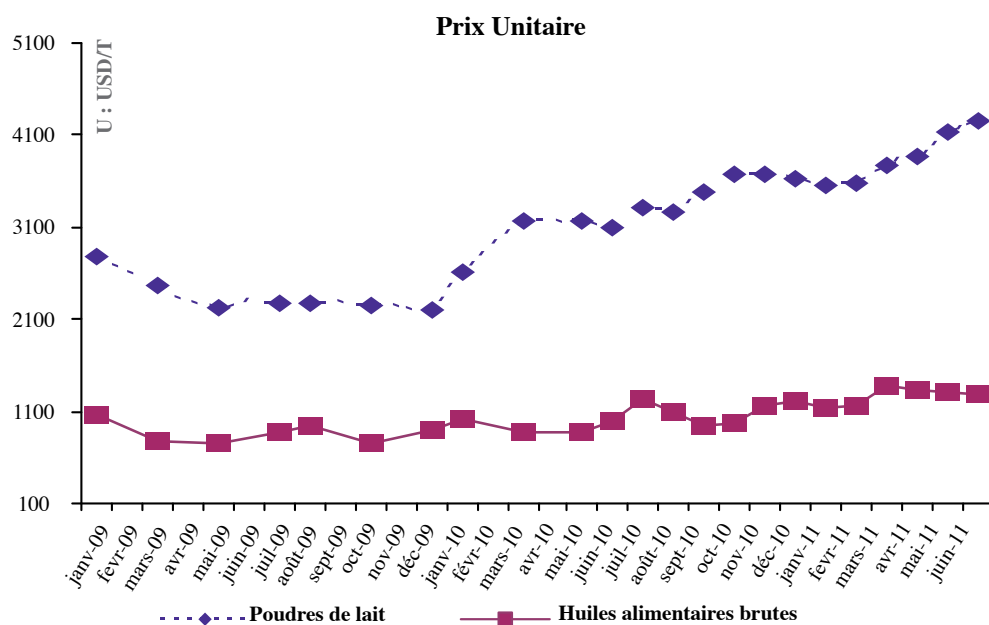
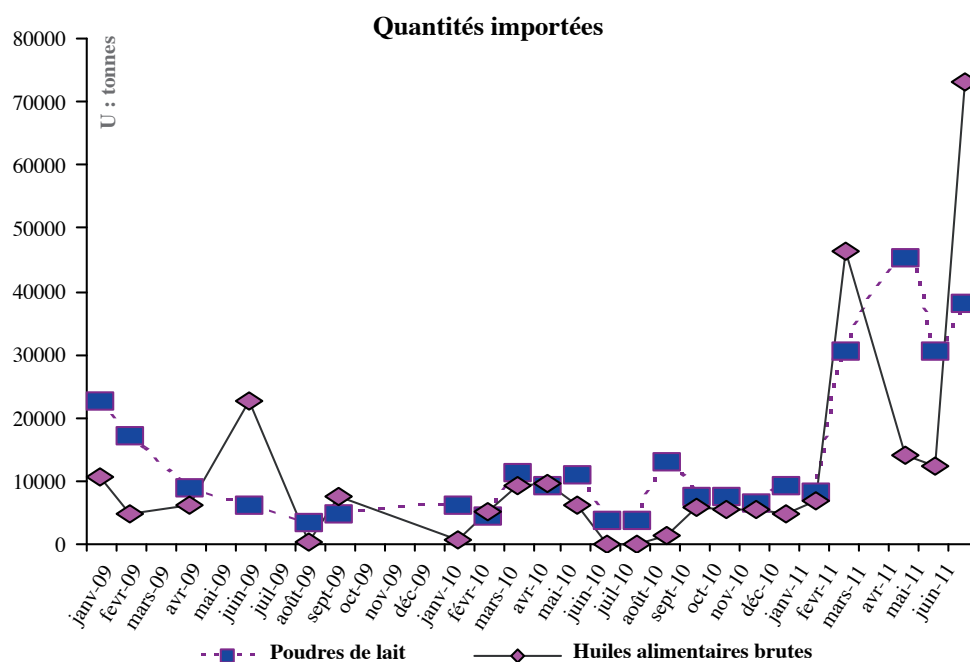
Représentation graphique des quantités et des prix moyens à l'importation de certains produits alimentaires

1. Matières premières destinées à l'industrie agroalimentaire

1.1. Blés (dur et tendre) :

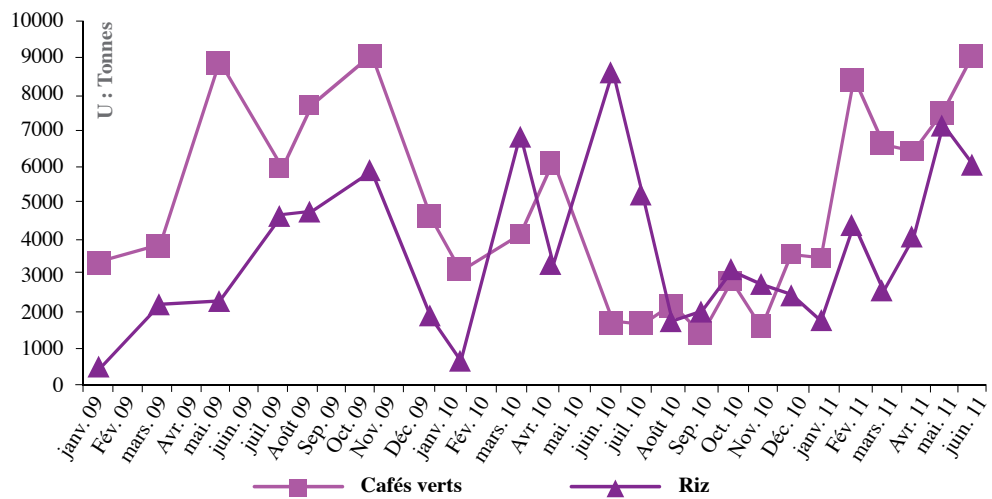


1.2. Poudres de lait et Huiles alimentaires brutes :

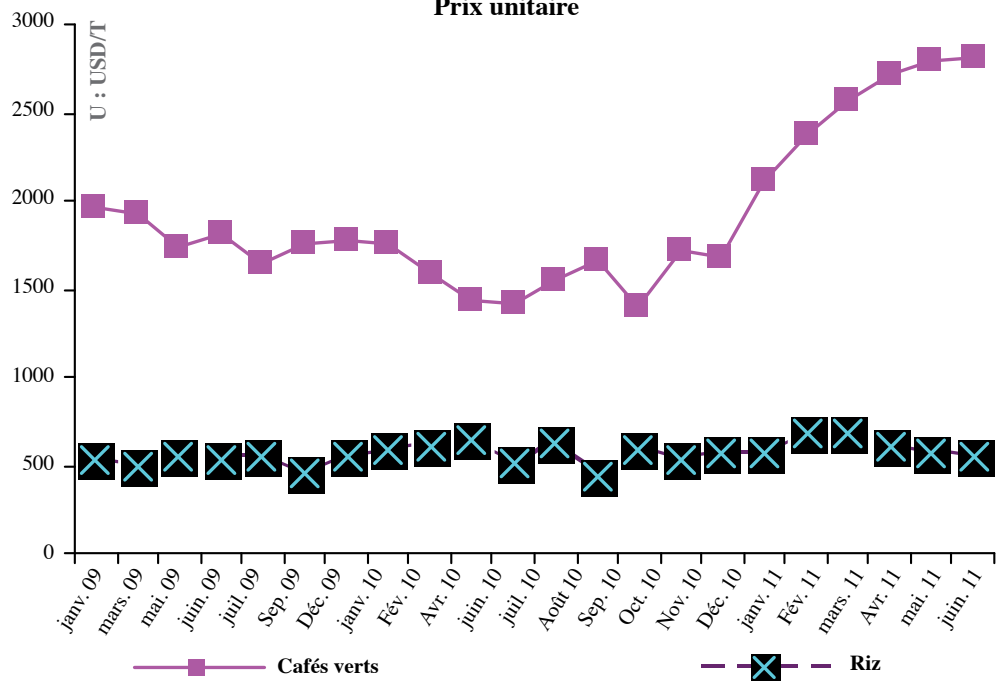


2. Produits d'épicerie

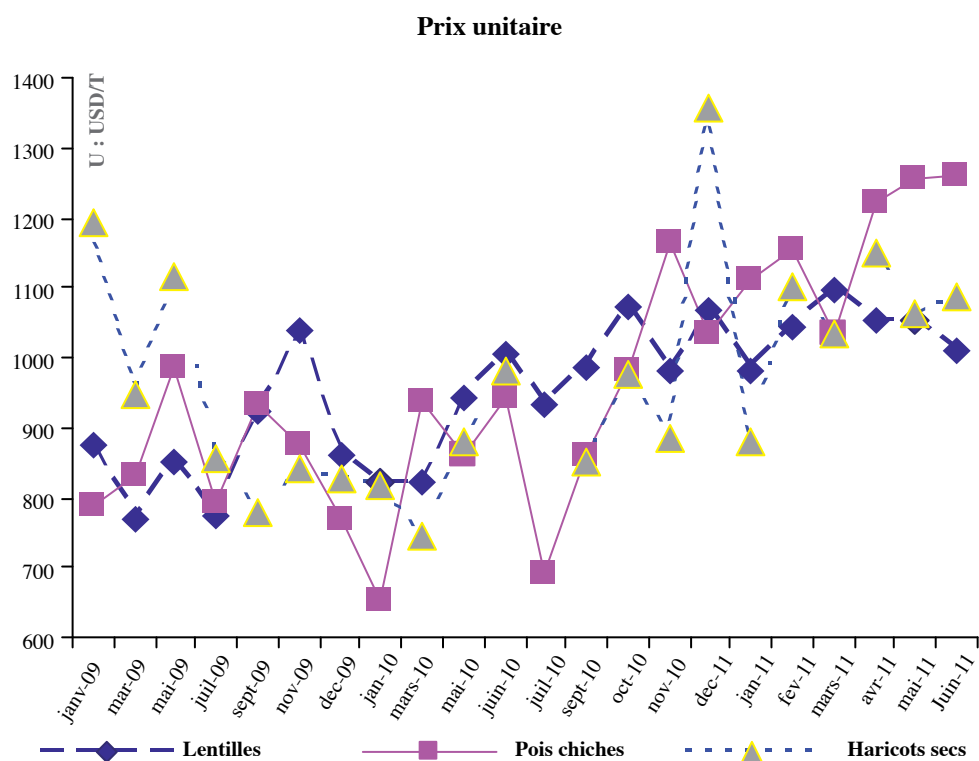
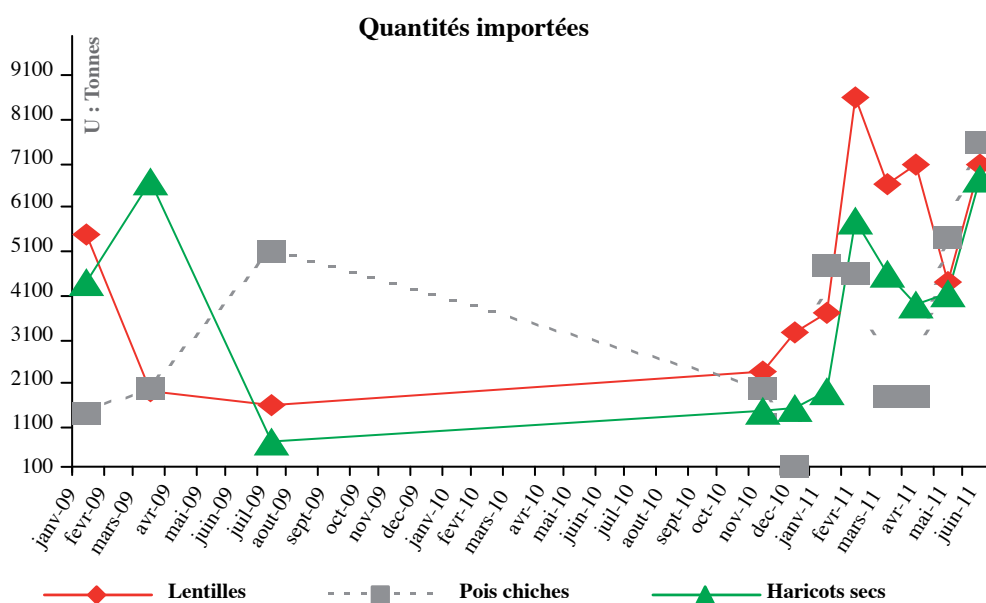
Quantités importées



Prix unitaire



3. Légumes secs



4. Viandes et poissons

